



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
3 juillet 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application Septième réunion

Nairobi, 4–12 août 2026

Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives et budgétaires

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Douzième réunion

Erevan, 19–30 octobre 2026

Point 6 de l'ordre du jour provisoire***

**Administration du Protocole de Cartagena et
budgets des fonds d'affectation spéciale**

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

Dix-septième réunion

Erevan, 19–30 octobre 2026

Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

**Administration de la Convention sur la diversité
biologique, budgets des fonds d'affectation spéciale
et examen fonctionnel du secrétariat**

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation

Sixième réunion

Erevan, 19–30 octobre 2026

Point 6 de l'ordre du jour provisoire****

**Administration du Protocole de Nagoya et budgets
des fonds d'affectation spéciale**

Projet de budget des programmes de travail de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2027–2028†

Note du secrétariat

I. Introduction

1. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa seizième réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, à sa onzième réunion, et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, à sa cinquième réunion, ont demandé à la Secrétaire exécutive d'élaborer et de présenter un programme de travail et un budget intégrés, actualisés et détaillés pour la période 2027-2028, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application avant leurs prochaines réunions respectives (voir les décisions [16/28](#), par. 39, [CP-11/11](#), par. 6, et [NP-5/12](#), par. 6, respectivement), ainsi qu'un

* [CBD/SBI/7/1](#).

** [CBD/COP/17/1/Rev.1](#)

*** [CBD/CP/MOP/12/1](#).

**** [CBD/NP/MOP/6/1](#).

† Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition, à l'exception du projet de décision figurant à la section IV.

budget-programme correspondant suivant la présentation du projet de budget-programme du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

2. Il faut noter que, compte tenu des dates rapprochées de publication du présent document tant pour la septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application que pour la dix-septième réunion de la Conférence des Parties, le présent document est soumis pour examen à l'Organe subsidiaire, à la Conférence des Parties à la Convention et aux Conférences des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles. Il a été établi sur la base des informations disponibles en mai 2026 ; toute information actualisée, en particulier celle qui ne deviendra disponible qu'après la clôture de la septième réunion de l'Organe subsidiaire, sera donc fournie dans un document distinct, pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion et par les Conférences des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles à leurs réunions respectives. Le programme de travail et le budget ont été élaborés afin de définir les objectifs, les tâches à accomplir par le secrétariat et les résultats attendus pour chaque poste budgétaire, au titre de la Convention et de ses Protocoles, pour l'exercice biennal, en tenant compte, sur la base des informations disponibles en mai 2026, de la liste des demandes adressées à la Secrétaire exécutive dans les recommandations et les projets de décision adoptés par l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales à sa première réunion, par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-septième réunion et par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa sixième réunion¹, ainsi que de leurs incidences, le cas échéant et selon qu'il convient, afin d'informer les Parties, sans préjudice des décisions de la Conférence des Parties.

3. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2027-2028 (voir tableau 1) est présenté selon les trois scénarios suivants :

- a) Le budget-programme (trois fonds d'affectation spéciale de base) nécessaire à l'exécution du programme de travail de la Convention et de ses Protocoles, à la lumière de l'examen fonctionnel, moins le montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2025-2026 ;
- b) Le budget-programme (trois fonds d'affectation spéciale de base) fixé au niveau total de 2025-2026 en termes réels, moins le montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2025-2026 ;
- c) Le budget-programme (trois fonds d'affectation spéciale de base) fixé au niveau total de 2025-2026 en termes nominaux, moins le montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2025-2026.

4. On trouvera dans le présent document une description des ressources dont le secrétariat a besoin pour exécuter le programme de travail de l'exercice biennal 2027-2028. Les informations présentées constituent la proposition du secrétariat, à savoir le niveau minimal de ressources jugé nécessaire pour combler le déficit de ressources, permettre l'exécution des fonctions essentielles et apporter un appui aux priorités définies par la Conférence des Parties, en particulier à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, compte tenu des recommandations issues de l'examen fonctionnel. Le présent document présente également, pour le programme de travail et le budget intégrés de l'exercice biennal 2027-2028, un scénario de croissance réelle nulle et un scénario de croissance nominale nulle, chacun déduction faite du montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2025-2026. Le scénario de croissance réelle nulle fait apparaître une augmentation de 4 % en termes nominaux par rapport à l'exercice biennal en cours.

5. Par sa décision [15/4](#), la Conférence des Parties a adopté le Cadre et décidé que celui-ci servirait de plan stratégique aux fins de l'application de la Convention et de ses Protocoles ainsi que des activités de ses organes et du secrétariat au cours de la période 2022-2030 (par. 8) et que, à cet égard, il servirait également à mieux

¹ Des informations actualisées seront fournies à l'issue de la vingt-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, dans un document distinct qui sera examiné par la Conférence des Parties à la Convention à sa dix-septième réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena à sa douzième réunion et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya à sa sixième réunion.

aligner et orienter les travaux des divers organes de la Convention et de ses Protocoles ainsi que du secrétariat et serait pris en compte en matière de budget compte tenu des objectifs et cibles qu'il comporte.

6. Comme suite aux demandes formulées par la Conférence des Parties au paragraphe 35 de la décision [15/34](#) et au paragraphe 11 de la décision [16/28](#), le secrétariat a fait réaliser un examen fonctionnel externe approfondi de sa structure et de l'exécution de son programme de travail. L'examen fonctionnel a été mené en consultation avec la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, compte tenu du rapport visant à définir le champ d'application figurant dans le document [CBD/CP/MOP/11/5/Add.2-CBD/NP/MOP/5/5/Add.2](#), et a été réalisé par l'Équipe de conseil en gestion du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il visait principalement à déterminer si le secrétariat avait une structure adéquate et les ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses fonctions, en particulier pour organiser les réunions tenues au titre de la Convention et de ses Protocoles et soutenir la mise en œuvre du Cadre, et, si ce n'était pas le cas, à déterminer les changements à apporter pour remédier à la situation. Le Bureau de la Conférence des Parties a été tenu informé des progrès accomplis au cours de l'examen, notamment au moyen de points de situation communiqués par l'Équipe de conseil en gestion du PNUD et d'une enquête en ligne menée par celle-ci auprès des membres du Bureau. Le résumé analytique du rapport sur l'examen fonctionnel établi par l'Équipe de conseil en gestion du PNUD figure dans le document [CBD/SBI/6/10](#), tandis que le rapport complet est disponible sous la cote [CBD/SBI/6/INF/12](#).

7. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné la question à sa sixième réunion, sur la base de la note établie par le secrétariat², et a adopté la recommandation [6/9](#). Comme l'a demandé l'Organe subsidiaire, le résumé analytique du rapport sur l'examen fonctionnel externe approfondi du secrétariat³ sera transmis à la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion. Un rapport d'avancement sur l'examen fonctionnel du secrétariat⁴ a également été établi à l'intention de l'Organe subsidiaire et de la Conférence des Parties. Il porte sur les activités énumérées au paragraphe 3 de la recommandation [6/9](#) ainsi que sur des activités supplémentaires liées à la mise en œuvre de l'examen fonctionnel, et contient des propositions assorties de justifications concernant l'ajustement du classement des postes existants et le classement des postes supplémentaires, ainsi que des modifications ayant des incidences budgétaires, au sujet desquelles des informations pertinentes sont également fournies dans le présent document.

8. Le présent document doit être lu conjointement avec le document [CBD/SBI/7/14-CBD/COP/17/3-CBD/CP/MOP/12/4-CBD/NP/MOP/6/4](#) qui, comme l'a demandé la Conférence des Parties au paragraphe 39 de la décision [16/28](#), contient un rapport sur l'administration de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2025-2026, établi sur la base des informations disponibles en mai 2026, notamment sur les recettes et l'exécution du budget, les soldes non dépensés, l'état des excédents et des reports, ainsi que sur tout ajustement apporté au budget de l'exercice biennal 2025-2026.

9. Un projet de décision est soumis à la Conférence des Parties pour examen à la section IV.

II. Résumé de la proposition de budget

A. Budget de base

10. La présente section donne un aperçu de l'ensemble des ressources à prévoir au titre des postes et des autres objets de dépense dans le budget de base, selon la meilleure estimation du secrétariat.

11. Dans le scénario a) issu de l'examen fonctionnel, les conclusions de celui-ci ont donné lieu à une révision de la structure organisationnelle du secrétariat. Le montant total des ressources nécessaires à sa mise en œuvre intégrale pour l'exercice biennal 2027-2028 s'élève à 49 493 104 dollars, soit une augmentation nette de 5 057 739 dollars (ou 11 %) par rapport au budget de base approuvé pour l'exercice biennal 2025-2026. Dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions et recommandations de l'examen fonctionnel, la réorganisation structurelle proposée du secrétariat vise à améliorer à la fois son fonctionnement et sa structure, afin de garantir son adéquation à sa mission et son alignement sur ses mandats fondamentaux et les priorités

² [CBD/SBI/6/10](#).

³ Ibid., annexe I.

⁴ [CBD/SBI/7/15/Add.1-CBD/COP/17/4/Add.4](#).

stratégiques définies par la Conférence des Parties, notamment en renforçant l'appui à la mise en œuvre du Cadre. Les modifications apportées aux ressources s'expliquent principalement par la création proposée de 10 postes supplémentaires nécessaires à l'appui des Parties dans la mise en œuvre du Cadre (voir tableau 2), notamment pour contribuer efficacement à la réalisation des cibles interdépendantes et mener à bien le nombre accru d'activités demandées au secrétariat. Conformément aux recommandations de l'examen fonctionnel, ces postes supplémentaires permettront de faire face aux pénuries de personnel et aux charges de travail élevées et inégalement réparties qui entravent la performance du secrétariat et sa capacité à répondre efficacement aux besoins des Parties, tout en garantissant le bien-être du personnel. Comme indiqué dans le rapport, le renforcement de la planification des effectifs doit également s'accompagner d'une augmentation des effectifs, en particulier au sein des unités faisant face à des demandes accrues. Une description détaillée des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen fonctionnel, ainsi que la justification des ajustements structurels, figurent dans le document [CBD/SBI/7/15/Add.1-CBD/COP/17/4/Add.4](#).

12. Les crédits prévus pour les 87 postes existants ont été calculés sur la base des dépenses effectives de personnel pour l'exercice biennal 2025-2026, compte tenu des augmentations résultant de l'application des barèmes des traitements des Nations Unies et des avancements d'échelon applicables aux administrateurs et aux agents des services généraux. En outre, les crédits prévus pour les agents des services généraux ont été ajustés afin de tenir compte de l'augmentation de traitement de 17,23 % recommandée par la Commission de la fonction publique internationale. Les crédits prévus pour les 10 nouveaux postes proposés ont été calculés sur la base des coûts salariaux standard communs des Nations Unies pour 2026-2027. Les nouveaux postes ont été budgétisés pour une période de trois mois en 2027 et de douze mois en 2028.

Tableau 1

Ressources financières (y compris la réserve de fonds de roulement)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ressources financières</i>	<i>Montant</i>
Budget de base approuvé pour 2025-2026	44 435
Scénario de croissance réelle nulle pour 2027-2028 ^a	46 213
Scénario de croissance nominale nulle pour 2027-2028 ^b	44 435
Scénario proposé (examen fonctionnel) pour 2027-2028 ^c	49 493

^a Représente une augmentation de 4 % par rapport au budget de base approuvé pour 2025-2026, conformément au scénario b).

^b Représente une augmentation de 0 % par rapport au budget de base approuvé pour 2025-2026, conformément au scénario c).

^c Représente une augmentation de 11 % par rapport au budget de base approuvé pour 2025-2026, conformément au scénario a).

Tableau 2

Ressources liées aux postes par exercice biennal

<i>Ressources liées aux postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Niveau</i>
<i>Budget de base</i>		
<i>Approuvés pour l'exercice biennal 2025-2026</i>	87	1 SSG, 3 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 16 P-3, 10 P-2, 31 G
<i>Proposés pour l'exercice biennal 2027-2028</i>	97 ^a	1 SSG, 3 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 19 P-3, 14 P-2, 32 G

Dix nouveaux postes sont demandés au titre du scénario a), comme suit : 2 P-4, 3 P-3, 4 P-2 et 1 G.

Abbreviations : SSG, Sous-Secrétaire général ; D, directeur ; G, services généraux ; P, administrateur.

13. La proposition repose sur une clé de répartition des coûts entre la Convention et les Protocoles de Cartagena et de Nagoya, fixée respectivement à 72 %, 15 % et 13 %, conformément à l'intégration des processus et des fonctions du secrétariat opérée dans le cadre de l'examen fonctionnel de 2016, les coûts étant répartis sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies. L'Arménie a ratifié le Protocole de Nagoya en juin 2026 et en deviendra Partie en septembre 2026. Étant donné qu'aucune autre nouvelle Partie n'a ratifié le Protocole de Nagoya en 2025-2026, il est proposé de maintenir la clé actuelle de répartition des coûts pour le prochain exercice biennal.

14. Le tableau 3 donne un aperçu des ressources financières du budget-programme par composante, présentées selon trois scénarios : le scénario de croissance nominale (0 %), le scénario de croissance réelle

(4 %) et le scénario établi à la lumière de l'examen fonctionnel (11 %). Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat applique aux ressources du budget de base et aux ressources extrabudgétaires volontaires un taux de 13 % au titre des dépenses d'appui au programme, afin de couvrir les coûts supplémentaires liés à la fourniture de services d'appui administratif au secrétariat. Un tiers de ce montant est prélevé par le PNUÉ au titre des services qu'il fournit, conformément à un cadre convenu de partage des coûts. Le solde, soit les deux tiers, sert à couvrir la majeure partie des dépenses de personnel de la composante appui aux programmes et aux conférences du secrétariat, décrite à la section III.D.

Tableau 3

Ressources financières par composante budgétaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2025–2026	2027–2028		
		Scénario de croissance réelle nulle (augmentation de 4 %)	Scénario de croissance nominale nulle (augmentation de 0 %)	Scénario proposé (augmentation de 1 %)
Dépenses de personnel				
Personnel	27 163,7	28 377,8	27 536,5	30 753,5
Personnel temporaire	200,0	200,0	132,0	200,0
Sous-total	27 363,7	28 577,8	27 668,5	30 953,5
Dépenses afférentes aux réunions				
Réunions du Bureau	338,3	280,0	280,0	280,0
Réunions d'experts	380,0	320,0	320,0	320,0
Réunions des organismes intergouvernementaux	4 975,5	5 612,1	5 612,1	5 769,6
Sous-total	5 693,8	6 212,1	6 212,1	6 369,6
Dépenses de fonctionnement				
Consultants	150,0	150,0	100,0	150,0
Examen structurel	250,0	—	—	—
Voyages officiels	850,0	900,0	600,0	900,0
Loyers et frais connexes	2 939,2	2 953,0	2 953,0	2 953,0
Formation	10,0	20,0	10,0	20,0
Technologie de l'information	130,0	130,0	50,0	170,0
Frais généraux de fonctionnement	1 453,2	1 453,2	1 453,2	1 453,2
Matériel de sensibilisation du public	200,0	150,0	100,0	200,0
Traduction des sites Web du Centre d'échange	130,0	130,0	53,5	130,0
Sous-total	6 112,4	5 886,2	5 319,7	5 976,2
Total des ressources nécessaires	39 169,9	40 676,1	39 200,3	43 299,3
Dépenses d'appui au programme (13 %)	5 092,1	5 287,9	5 096,0	5 628,9
Total	44 262,0	45 964,0	44 296,3	48 928,2
Réserve de fonds de roulement	173,4	248,8	139,1	564,9
Total des ressources nécessaires	44 435,4	46 212,8	44 435,4	49 493,1
Contributions du pays hôte	(3 321,3)	(3 336,9)	(3 336,9)	(3 336,9)
Utilisation des réserves	(668,9)	—	—	—
Total net à répartir entre les Parties	40 445,2	42 875,9	41 098,5	46 156,3
<i>Part de la Convention dans le budget intégré (72 %)</i>	<i>29 120,5</i>	<i>30 870,7</i>	<i>29 590,9</i>	<i>33 232,5</i>
<i>Part du Protocole de Cartagena dans le budget intégré (15 %)</i>	<i>6 066,8</i>	<i>6 431,4</i>	<i>6 164,8</i>	<i>6 923,4</i>
<i>Part du Protocole de Nagoya dans le budget intégré (13 %)</i>	<i>5 257,9</i>	<i>5 573,9</i>	<i>5 342,8</i>	<i>6 000,3</i>

15. Le tableau 4 donne un aperçu des effectifs demandés dans chaque scénario, par niveau, par rapport au tableau des effectifs approuvé pour l'exercice biennal 2025-2026 : dans le scénario de croissance nominale (87 postes), dans le scénario de croissance réelle (87 postes) et dans le scénario tenant compte de l'examen fonctionnel (97 postes).

Tableau 4

Aperçu des effectifs demandés dans les différents scénarios, par comparaison avec le tableau des effectifs approuvé pour l'exercice biennal 2025-2026

	2025–2026	2027–2028		
	Budget de base approuvé	Croissance réelle nulle	Croissance nominale nulle	Scénario proposé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
SSG	1	1	1	1
D-1	3	3	3	3
P-5	10	10	10	10
P-4	16	16	16	18
P-3	16	16	16	19
P-2/1	10	10	10	14
Sous-total	56	56	56	65
Agents des services généraux				
	31	31	31	32
Sous-total	31	31	31	32
Total	87	87	87	97

Abbréviations : SSG, Sous-Secrétaire général ; D, directeur ; P, administrateur.

16. Si le redéploiement des postes existants a permis d'améliorer considérablement l'efficacité et l'efficience, notamment pour répondre aux priorités relatives à la mise en œuvre du Cadre, il manque encore à la structure révisée les 10 postes supplémentaires proposés (2 P-4, 3 P-3, 4 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux) nécessaires à sa pleine mise en œuvre. La nouvelle structure (voir annexe) a été conçue pour prendre en compte les aspects importants des recommandations issues de l'examen fonctionnel concernant les mandats fondamentaux du secrétariat, ainsi que son appui à la mise en œuvre au niveau national. Le tableau 5 donne un aperçu des postes proposés et de leur affectation respective. Des descriptions détaillées des fonctions et responsabilités associées à chaque poste figurent à la section III, sous les unités organisationnelles concernées auxquelles ils sont affectés, et sont présentées plus en détail dans le rapport d'étape sur l'examen fonctionnel⁵.

17. Le tableau 5 donne un aperçu des postes supplémentaires proposés qui sont demandés au titre de chaque composante, par niveau et selon l'unité, la section et la division auxquelles ils sont rattachés.

Tableau 5

Ressources liées aux postes supplémentaires proposés, par unité

Niveau	Division/Section	Unité	Proposition pour 2027-2028
B. Direction exécutive et administration			
P-2	Bureau de la Secrétaire exécutive	Unité de gestion des programmes	1
Sous-total (composante B)			1
C. Programme de travail			
P-4	Division des sciences, du suivi et des capacités	Renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre au niveau national	2
P-3	Division des sciences, du suivi et des capacités	Facteurs et travaux intersectoriels	2
P-2	Division de la transformation économique et sociale	Intégration, économie et finances	1

⁵ [CBD/SBI/7/15/Add.1-CBD/COP/17/4/Add.4.](#)

Niveau	Division/Section	Unité	Proposition pour 2027-2028
P-2	Division de la transformation économique et sociale	Communication, éducation et sensibilisation du public	1
G	Division de la transformation économique et sociale	Intégration, économie et finances	1
Sous-total (composante C)			7
D. Appui aux programmes et aux conférences			
P-3	Section des services de conférence	Planification et coordination des réunions	1
P-2	s.o.	Technologies de l'information et transformation numérique	1
Sous-total (composante D)			2
Total			10

18. De plus amples informations concernant les modifications apportées à la structure du secrétariat, sur la base des recommandations figurant dans le document [CBD/SBI/6/INF/12](#), des consultations internes menées par la suite au sein du secrétariat et de la recommandation 6/9, figurent dans le document [CBD/SBI/7/15/Add.1-CBD/COP/17/4/Add.4](#).

19. La répartition des ressources par composante est présentée dans le tableau 6.

Tableau 6
Répartition des ressources par composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2025–2026	2027–2028		
	Budget approuvé	Croissance réelle nulle	Croissance nominale nulle	Scénario proposé
A. Organes directeurs et organes subsidiaires	5 693,9	6 212,1	6 212,1	6 369,6
B. Direction exécutive et administration	6 045,1	5 436,5	5 304,0	5 511,4
C. Exécution du programme de travail	20 397,6	20 774,9	19 608,9	21 331,2
D. Appui aux programmes et aux conférences (anciennement Appui administratif)	7 033,4	8 252,6	8 075,3	10 087,1
Sous-total	39 170,0	40 676,1	39 200,3	43 299,3
Dépenses d'appui au programme	5 092,0	5 287,9	5 096,0	5 628,9
Réserve de fonds de roulement	173,4	248,8	139,1	564,9
Total des ressources nécessaires	44 435,4	46 212,8	44 435,4	49 493,1

B. Ressources extrabudgétaires

Fonds spécial de contributions volontaires destiné à des activités supplémentaires approuvées

20. Le secrétariat continue de dépendre des contributions volontaires, qui sont indispensables à l'exécution de ses mandats. Il décrira les besoins en ressources du Fonds spécial de contributions volontaires destiné à des activités supplémentaires approuvées au titre de la Convention pour l'exercice biennal 2027-2028 dans le document CBD/COP/17/4/Add.2, conformément aux paragraphes 39 et 38 de la décision [16/28](#). Ce document présentera les incidences administratives et financières pour le secrétariat et l'exécution de chaque point de l'ordre du jour. Il sera mis à disposition pour la réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention

21. Les tableaux 7 à 9 rendent compte de l'estimation des ressources nécessaires au titre du Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties admissibles au processus de la Convention pour l'exercice biennal 2027-2028. Ces ressources couvriront la participation des pays en développement parties à la vingt-neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à la huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales, à la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à la treizième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Le secrétariat a élaboré les deux options suivantes pour chacune des quatre réunions, pour examen par la Conférence des Parties et les réunions des Parties aux Protocoles.

Tableau 7

Options de financement de la participation aux réunions des organes subsidiaires, 2027

(Dollars des États-Unis)

<i>Réunion et options</i>	<i>Montant</i>
Deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales (réunion autonome de cinq jours, à Montréal, au Canada, ou à Rome)	
Option 1 : appui à un représentant par Partie admissible	977 405
Option 2 : appui à deux représentants par Partie admissible	1 954 809

Tableau 8

Options de financement de la participation aux réunions des organes subsidiaires, 2028

(Dollars des États-Unis)

<i>Réunion et options</i>	<i>Montant</i>
Vingt-neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (réunion autonome de 12 jours), à Nairobi	
Option 1 : appui à un représentant par Partie admissible	1 180 262
Option 2 : appui à deux représentants par Partie admissible	2 360 525
Huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (réunion autonome de 12 jours), à Bangkok	
Option 1 : appui à un représentant par Partie admissible	1 338 824
Option 2 : appui à deux représentants par Partie admissible	2 677 648

Tableau 9

Options de financement de la participation aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles, 2028

(Dollars des États-Unis)

<i>Réunion et options</i>	<i>Montant</i>
Dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, treizième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya (réunions de 14 jours tenues en parallèle, lieu à déterminer)	
Option 1 : appui à deux représentants par Partie admissible	2 803 123
Option 2 : appui à trois représentants par Partie admissible	4 204 685

Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des peuples autochtones et communautés locales

22. En ce qui concerne le Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des peuples autochtones et communautés locales, le secrétariat a estimé qu'un montant de 655 296 dollars sera nécessaire pour l'exercice biennal 2027-2028 afin d'assurer la participation des peuples autochtones et communautés locales à la vingt-neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en 2028, la huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales en 2027, la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la treizième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya en 2028. L'estimation des ressources nécessaires figure au tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10

Estimation du financement nécessaire à la participation des peuples autochtones et communautés locales aux réunions

(Dollars des États-Unis)

<i>Type d'appui et réunion</i>	<i>Montant</i>
Appui à la participation de trois représentants de chaque région ^a admissible à la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales (réunion autonome), qui se tiendra à Montréal ou à Rome (cinq jours)	128 284
Appui à la participation de deux représentants de chaque région ^a admissible à la huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (réunion autonome) qui se tiendra à Nairobi (douze jours)	103 273
Appui à la participation de deux représentants de chaque région ^a admissible à la vingt-neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (réunion autonome) qui se tiendra à Bangkok (douze jours)	117 147
Appui à la participation de cinq représentants de chaque région ^a admissible à la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, la treizième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya (14 jours)	306 592

^a Afrique ; Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes ; Amérique du Nord ; Arctique ; Asie ; Europe orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie ; Pacifique.

Contribution du pays hôte

23. Le Gouvernement du Canada et la province du Québec verseront 2 277 896 dollars canadiens pour l'année 2027 et 2 300 273 dollars canadiens pour l'année 2028, à titre de contribution destinée à couvrir le loyer des locaux et les autres frais connexes, conformément aux conventions de subvention signées avec le secrétariat en mars 2020. Pour calculer le montant que le Canada doit verser au titre du budget consacré à la location et aux frais connexes du secrétariat, un taux de change de 1,372 dollars canadiens pour 1 dollar américain a été utilisé. Ce taux correspond au taux de change moyen appliqué par les Nations Unies pour la conversion du dollar canadien en dollar américain, sur la base de la période allant de janvier à mai 2026.

24. Le secrétariat s'efforce activement d'organiser autant de réunions que possible au Canada. Il convient de mentionner que des difficultés se posent en matière de délivrance des visas, de disponibilité des lieux de réunion et de coûts élevés des infrastructures de conférence. À titre d'exemple, le devis reçu pour l'organisation dans le lieu disponible (le Palais des congrès), de la réunion de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales à Montréal s'élève à 1,5 million de dollars américains, contre un montant estimé à 0,4 million de dollars pour l'organiser à Rome, frais de déplacement du personnel compris.

III. Proposition budgétaire par composante

25. La présente section présente des informations détaillées sur la budgétisation des ressources, sur la base des estimations du secrétariat concernant la mise en œuvre du programme de travail de l'exercice biennal 2027-2028. Le budget présenté est divisé en quatre composantes distinctes, comme le montre le tableau 6 ci-dessus :

- A. Organes directeurs et subsidiaires ;
- B. Direction exécutive et administration ;
- C. Exécution du programme de travail ;
- D. Appui aux programmes et aux conférences.

26. Les ressources nécessaires à la tenue des réunions prévues et programmées par le secrétariat sont présentées à la section A ci-dessous. Les ressources nécessaires à la direction exécutive, à la gestion et à la coordination sont présentées dans la section B, tandis que les ressources nécessaires aux divisions et unités opérationnelles sont indiquées dans la section C, et les ressources consacrées à l'appui aux programmes et aux conférences figurent dans la section D.

A. Organes directeurs et subsidiaires

Besoins en ressources proposés (budget de base) : 6 369 590 dollars

27. La proposition relevant de la composante A couvre les besoins liés aux réunions des organes directeurs et subsidiaires, des groupes d'experts et des groupes consultatifs informels, ainsi que des bureaux, pour l'exercice biennal 2027-2028.

Réunions des organes directeurs et subsidiaires

28. Un montant de 2 661 505 dollars est nécessaire pour couvrir les dépenses liées, entre autres, à l'interprétation, à la traduction, à la rédaction de rapports et aux frais de personnel d'appui supplémentaire, ainsi qu'aux autres coûts d'exploitation de la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties, la treizième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena, et la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Ce montant n'inclut pas le coût de location du lieu de réunion ni les autres coûts liés à l'organisation de la réunion, qui devraient être pris en charge par le pays hôte ou financés par des ressources extrabudgétaires.

29. En outre, il faut également prévoir des ressources pour les réunions intersessions ordinaires de la Convention organisées par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, l'Organe subsidiaire chargé de l'application et l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales. Compte tenu du manque général de contributions financières destinées à faciliter la participation des Parties au cours de l'exercice biennal 2025-2026, ainsi que la nécessité de gérer les travaux requis pour organiser trois types de réunions des organes subsidiaires et les réunions d'experts associées pendant la période intersessions, il est proposé d'organiser trois réunions autonomes des organes subsidiaires au cours de l'exercice biennal 2027-2028, pour un coût total de 3 108 085 dollars (les coûts estimés étant basés sur les lieux de réunion de Montréal, Nairobi et Bangkok). Ci-dessous figurent les détails des trois réunions intersessions :

- a) La deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales (cinq jours), qui doit se tenir à Montréal ou à Rome en 2027 ;
- b) La vingt-neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (douze jours) qui doit se tenir à Nairobi en 2028 ;
- c) La huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (douze jours) qui doit se tenir à Bangkok en 2028.

30. Ces estimations de coûts comprennent les frais liés à l'interprétation simultanée, à la traduction de documents, à la rédaction de rapports, à la location des locaux et aux frais de déplacement du personnel (à l'exception de la réunion qui se tiendra à Montréal). Compte tenu de l'ampleur et de la durée accrues des réunions, des coûts sont prévus dans le crédit budgétaire alloué aux réunions susmentionnées des organes directeurs et subsidiaires pour financer le personnel d'appui temporaire (enregistrement, traduction de documents, services éditoriaux).

31. Le secrétariat a provisoirement réservé des lieux à Bangkok et à Nairobi pour accueillir respectivement la vingt-neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et la huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

Réunions du Bureau

32. Afin de faciliter l'organisation des réunions susmentionnées, un montant de 280 000 dollars est prévu pour couvrir les frais liés à la tenue de six réunions du Bureau de la Conférence des Parties et du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en 2027 et 2028. Il est prévu que quatre réunions du Bureau de la Conférence des Parties et deux réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques soient organisées.

Réunions d'experts et réunions consultatives et informelles

33. Conformément aux pratiques antérieures et sur la base des dépenses engagées au cours des exercices biennaux précédents, on estime qu'un montant de 320 000 dollars sera nécessaire pour couvrir les coûts des huit réunions d'experts suivantes, prévues en 2027 et 2028 à Montréal :

- a) Réunion du Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique en 2027 ;
- b) Réunion du Comité consultatif informel sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en 2027 ;
- c) Deux réunions du Comité chargé du respect des obligations au titre du Protocole de Cartagena en 2027 et 2028 ;
- d) Réunion du Groupe de liaison sur le Protocole de Cartagena en 2028 ;
- e) Réunion du Comité chargé du respect des obligations au titre du Protocole de Nagoya en 2027 ;
- f) Réunion du Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités en appui à l'application du Protocole de Nagoya en 2028 ;
- g) Réunion du Comité consultatif informel sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages en 2028.

34. Ces dotations sont susceptibles d'être modifiées en fonction du programme de travail adopté par la Conférence des Parties à la Convention et par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles.

35. Il convient de noter que bon nombre de ces réunions en présentiel sont complétées par des discussions virtuelles, telles que des échanges réguliers d'informations par e-mail et par le biais de forums de discussion en ligne à l'appui des travaux menés par les comités consultatifs informels pour les centres d'échange. Toutefois, les réunions en présentiel, notamment celles des comités de conformité, restent indispensables à l'adoption des décisions relatives au règlement intérieur.

36. Les scénarios de croissance nominale nulle et de croissance réelle nulle ne prévoient pas de ressources pour le personnel temporaire (enregistrement, traduction de documents, services de rédaction) chargé d'apporter un appui aux réunions intersessions des organes subsidiaires ainsi qu'aux réunions de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles.

37. Il convient de noter que le service des réunions sera assuré par le personnel compétent du secrétariat et que, par conséquent, les coûts liés aux postes sont inclus dans les départements et unités concernés du secrétariat.

B. Direction exécutive et administration

Bureau de la Secrétaire exécutive

Besoins en ressources proposés (budget de base) : 5 511 390 dollars

38. La direction exécutive générale et la gestion intégrée du secrétariat sont assurées par la Secrétaire exécutive. Sous la direction de la Secrétaire exécutive, le Bureau de la Secrétaire exécutive assure une coordination efficace des activités du secrétariat et examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail intégré du secrétariat en vue de promouvoir la cohérence et le rapport coût-avantages des travaux du secrétariat, mais aussi de répondre aux besoins et aux demandes des Parties. La Secrétaire exécutive est secondée par la secrétaire exécutive adjointe, qui assume les fonctions de secrétaire de la Conférence des Parties et coordonne la préparation et l'organisation générales des travaux de la Conférence des Parties et de son Bureau.

39. Le Bureau de la Secrétaire exécutive dirige et gère le secrétariat conformément aux mandats de base que lui confèrent la Convention et ses deux Protocoles, ainsi qu'aux priorités définies par la Conférence des Parties, notamment son plan stratégique à l'horizon 2030, à savoir le Cadre. À ce titre, le Bureau de la Secrétaire exécutive dirige et encourage les synergies entre les conventions et accords multilatéraux sur l'environnement concernés ; coordonne et fournit des orientations stratégiques ainsi qu'un soutien pour le fonctionnement global des organes directeurs et de leurs bureaux ; dirige, supervise et coordonne l'organisation, la préparation et le soutien logistique des réunions intergouvernementales de la Convention et de ses Protocoles ; assure la planification stratégique, la coordination et la supervision à l'échelle du secrétariat, en fournissant des orientations stratégiques et en établissant des priorités pour la mise en œuvre des activités du secrétariat, conformément aux demandes de la Conférence des Parties ; produit les résultats des programmes du secrétariat et assure le suivi de leur exécution, en favorisant une culture axée sur les résultats ; gère de manière proactive et systématique les ressources humaines et financières du secrétariat, conformément aux directives des Nations Unies et du PNUE ; et assure la gestion globale des opérations du secrétariat, y compris les relations avec les gouvernements hôtes.

40. Le Bureau de la Secrétaire exécutive est secondé par un agent de rang supérieur des services généraux. Le Bureau de la Secrétaire exécutive assure également le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen fonctionnel.

41. À la suite de l'examen fonctionnel, le Bureau de la Secrétaire exécutive a été rationalisé afin de soutenir, grâce au redéploiement de certains postes initialement rattachés à ce Bureau, la mise en œuvre des programmes à l'échelle du secrétariat, dans la mesure du possible sans incidence sur le budget, et de gérer son fonctionnement au moyen des quatre unités suivantes, qui comptent désormais 15,5 postes, contre 18 lors de l'exercice biennal précédent (voir le tableau 11 ci-dessous). Les unités relevant du Bureau de la Secrétaire exécutive sont présentées ci-dessous.

Unité de coordination

42. L'Unité de coordination veille au fonctionnement efficace, cohérent et bien géré du Bureau de la Secrétaire exécutive. Elle apporte un soutien en matière de coordination stratégique, managériale, opérationnelle et administrative à la Secrétaire exécutive et à la secrétaire exécutive adjointe ; sert de point central pour la coordination exécutive, le soutien à la gouvernance et la circulation des informations au sein du secrétariat ; gère les processus organisationnels fondamentaux et soutient la coordination institutionnelle ; veille à la diffusion en temps opportun des informations, des documents et des décisions.

43. L'Unité est actuellement composée de deux administrateurs, dont un de niveau P-5 (responsable des processus intergouvernementaux et de la coordination des politiques) et un de niveau P-4 (assistant spécial de la Secrétaire exécutive) ; ils sont secondés par 2,5 agents des services généraux (gestion et coordination générales).

Unité des affaires juridiques et intergouvernementales

44. L'Unité des affaires juridiques et intergouvernementales veille à ce que le secrétariat et les organes intergouvernementaux de la Convention et de ses Protocoles fonctionnent conformément aux règles,

règlements et dispositions des traités applicables. Elle fournit un appui à la planification et au déroulement des réunions intergouvernementales et dispense des conseils juridiques sur le règlement intérieur, la pratique en matière de traités et les cadres juridiques. Cette unité apporte également son soutien aux activités du secrétariat en fournissant des avis juridiques sur des questions administratives, institutionnelles et opérationnelles, garantissant ainsi le respect des règles, règlements et accords applicables.

45. L'Unité est actuellement dotée de deux administrateurs, dont un de niveau P-5 (chef d'unité, chargé des affaires juridiques et du processus intergouvernemental) et un de niveau P-3 (chargé des questions juridiques institutionnelles), ainsi que d'un agent des services généraux à temps partiel (0,5 poste), chargé du soutien aux réunions intergouvernementales.

Unité de documentation et services linguistiques

46. L'Unité de documentation et services linguistiques fournit au secrétariat des services de gestion de la documentation, d'édition, de traitement de texte, de traduction et de terminologie multilingue, ainsi que des conseils et des formations sur la documentation et les normes, politiques et pratiques pertinentes des Nations Unies. Elle l'aide ainsi à s'acquitter de certaines de ses tâches de base, notamment l'organisation des réunions et la préparation des rapports, comme le prévoient respectivement les alinéas a) et c) du paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention, ainsi que la garantie du multilinguisme, qui constitue une valeur fondamentale des Nations Unies.

47. L'unité est actuellement composée de deux agents, dont un de niveau P-4 (chef d'unité, chargé de la révision, de la gestion linguistique et de la gestion de la documentation) et un de niveau P-3 (chargé de la révision et de la gestion des traductions), ainsi que de 2,5 agents des services généraux (chargés d'apporter un appui à la gestion de la documentation et aux services de traduction). L'un des agents des services généraux est financé par le fonds destiné aux dépenses d'appui au programme.

Unité de gestion des programmes

48. L'Unité de gestion des programmes apporte son soutien à la haute direction et à l'ensemble du secrétariat dans les domaines suivants : la planification et la gestion stratégiques axées sur les résultats, la mobilisation de fonds, l'affectation des fonds des donateurs aux activités prioritaires, ainsi que la planification, le suivi et l'établissement de rapports efficaces concernant les programmes, les projets et les autres activités financées par des contributions volontaires. Elle assure la tenue du cadre de gestion axée sur les résultats du secrétariat, supervise l'évaluation des coûts liés aux décisions de la Conférence des Parties et aux recommandations de l'organe subsidiaire, et fournit ainsi des informations essentielles pour l'élaboration des documents budgétaires destinés à la Conférence des Parties. Elle apporte également un soutien à l'ensemble du personnel du secrétariat dans l'utilisation des outils mis en place à l'échelle du secrétariat des Nations Unies et d'autres outils destinés à la gestion des projets et des programmes.

49. L'Unité est actuellement composée d'un administrateur, de niveau P-4 (chef d'unité, chargé de la budgétisation axée sur les résultats et de la gestion des financements volontaires) et de deux agents des services généraux (financés sur des fonds extrabudgétaires et des fonds destinés aux coûts d'appui aux programmes) qui travaillent à la gestion des programmes.

50. Il convient de souligner que l'Unité de gestion des programmes a été transférée de la Section d'appui administratif et opérationnel au Bureau de la Secrétaire exécutive, conformément à la recommandation issue de l'examen fonctionnel. Afin que l'Unité puisse pleinement exercer sa mission consistant à favoriser l'utilisation efficace du cadre de budgétisation axée sur les résultats, en tant qu'outil central de gestion stratégique du secrétariat destiné à apporter un soutien optimal aux Parties dans la mise en œuvre le Cadre et à assurer l'adéquation des ressources aux décisions de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles, le secrétariat demande la création d'un nouveau poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint de 1re classe) de niveau P-2 afin d'appuyer les travaux de l'Unité, en mettant l'accent en particulier sur la mise à jour et la tenue du cadre de gestion axée sur les résultats et du budget, ainsi que sur le suivi des indicateurs clés de performance. Le titulaire du poste sera également chargé des décisions relatives aux coûts et de la gestion de projet.

Tableau 11

Affectation des ressources : Bureau de la Secrétaire exécutive

	Ressources (milliers de dollars des États-Unis)				Nombre de postes	
	2025–2026	2027–2028			2025–2026	2027–2028
		Croissance réelle nulle	Croissance nominale nulle			
Budget de base	Approuvé			Proposé	Approuvé	Proposé
Lié aux postes	5 697,6	5 039,0	5 039,0	5 113,9	18	15,5
Non lié aux postes	347,5	397,5	265,0	397,5	s.o.	s.o.
Total	6 045,1	5 436,5	5 304,0	5 511,4	18	15,5

51. Au titre de la composante B, et à la suite de l'examen fonctionnel, le secrétariat propose la création d'un nouveau poste supplémentaire (1 agent de niveau P-2), comme indiqué dans le tableau 5.

Tableau 12

Composante B. Ressources liées aux postes par exercice biennal

<i>Budget de base</i>	<i>Nombre</i>	<i>Niveau</i>
Approuvé pour l'exercice biennal 2025-2026	18	1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 8 G
Proposé pour l'exercice biennal 2027–2028	15,5	1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 5,5 G

Abbreviations : SSG, Sous-Secrétaire général ; D, directeur ; G, services généraux ; P, administrateur.

52. Le Bureau de la Secrétaire exécutive est responsable du programme de travail global du secrétariat. et supervise la mise en œuvre et la réalisation des objectifs et des résultats présentés dans le tableau 13 ci-dessous pour l'exercice biennal 2027-2028.

Tableau 13

Produits et sous-produits liés au renforcement du leadership et de la gestion

Renforcement du leadership et de la planification stratégique du secrétariat • Le Bureau de la Secrétaire exécutive représente la Convention et ses Protocoles, ainsi que le secrétariat au sein des Nations Unies et dans les forums internes ; • Dirige et gère le secrétariat en tant qu'organisation adaptée à l'objectif fixé, conformément aux mandats fondamentaux qui lui sont confiés par la Convention et ses deux Protocoles, ainsi qu'aux priorités définies par la Conférence des Parties, y compris son plan stratégique (le « Cadre ») ; • Assure la planification stratégique, la coordination à l'échelle du secrétariat, la supervision, la fourniture d'orientations stratégiques et la définition des priorités pour la mise en œuvre des activités du secrétariat, conformément aux demandes de la Conférence des Parties ; Coordonne et favorise les synergies entre les conventions et les accords multilatéraux sur l'environnement concernés.
Mise en place d'un système de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes, axé sur les résultats, ainsi que de leur mise en œuvre et de leur exécution • Coordonner le fonctionnement global des organes directeurs et de leurs bureaux, et leur fournir des orientations stratégiques ainsi qu'un soutien ; • Diriger, superviser et coordonner l'organisation, la préparation et le déroulement des réunions intergouvernementales de la Convention et de ses Protocoles ; • Produire les résultats des programmes du secrétariat et le suivi de leur performance, en favorisant une culture axée sur les résultats ; • Gérer de manière proactive et systématique les ressources humaines et financières du secrétariat, conformément aux lignes directrices des Nations Unies et du PNUE ; • Mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen fonctionnel et mettre en place une gestion du changement ; • Assurer la gestion globale du fonctionnement du secrétariat, y compris les relations avec le gouvernement hôte.

53. Dans le cadre du scénario de croissance nominale nulle, le secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants et un montant de 265 000 USD au titre de ressources non liées aux postes afin de soutenir la mise en œuvre des mandats relevant du programme.

54. Dans le cadre du scénario de croissance réelle nulle, le secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants et un montant de 397 500 USD au titre de ressources non liées aux postes afin de soutenir la mise en œuvre des mandats relevant du programme.

55. Dans le cadre du scénario proposé, les ressources non liées aux postes couvrent les frais de déplacement du personnel (360 000 USD) et les honoraires de consultants (37 500 USD).

C. Exécution du programme de travail

Besoins en ressources proposés (budget de base) : 21 331 200 USD

56. Comme l'explique le rapport d'étape sur l'examen fonctionnel du secrétariat figurant dans le document [CBD/SBI/7/15/Add.1](#), la principale raison justifiant la réorganisation structurelle de la composante C est le renforcement de la cohérence et l'amélioration de l'équilibre entre les fonctions couvrant l'ensemble des mandats fondamentaux du secrétariat, ainsi que son rôle dans le soutien à la mise en œuvre du Cadre et des autres priorités définies par la Conférence des Parties.

57. Globalement, l'exécution du programme de travail sera assurée par deux divisions et deux unités chargées d'appuyer la Convention, ainsi que par deux unités chargées d'appuyer les Protocoles : a) la Division des sciences, du suivi et des capacités ; b) la Division de la transformation économique et sociale ; c) l'Unité de la prévention des risques biotechnologiques et de la biotechnologie ; et d) l'Unité de l'accès et du partage des avantages. Une réorganisation importante a été menée au sein de deux divisions chargées de l'appui à la

Convention, tandis que les deux unités chargées de l'appui aux Protocoles conservent la même structure. Les raisons qui ont motivé les réorganisations au sein des deux divisions sont exposées plus en détail dans les paragraphes 60 à 91 ci-dessous.

58. La répartition des ressources par division est indiquée dans le tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14

Affectation des ressources par division et pour les Protocoles

	2025–2026	2027–2028		
	Budget approuvé	Croissance réelle nulle	Croissance nominale nulle	Scénario proposé
C. Programme de travail				
Division des sciences, du suivi et des capacités	6 566,9	8 317,7	7 408,2	8 754,6
Division de la transformation économique et sociale	8 441,4	7 383,3	7 184,3	7 472,3
Protocoles de Cartagena et de Nagoya	5 389,3	5 073,9	5 016,4	5 104,3
Total	20 397,6	20 774,9	19 608,9	21 331,2

59. Au titre de la composante C, et à la suite de l'examen fonctionnel, le secrétariat propose sept postes supplémentaires (2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 G), comme indiqué dans le tableau 5 ci-dessus et le tableau 15 ci-dessous.

Tableau 15

Composante C. Ressources liées aux postes par exercice biennal

Budget de base	Nombre	Niveau
Approuvé pour l'exercice biennal 2025-2026	61	0 SSG, 2 D-1, 8 P-5, 12 P-4, 12 P-3, 8 P-2/1, 19 G
Proposé pour l'exercice biennal 2027–2028	67	0 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 8 P-2, 22 G

Abréviations : SSG, Sous-Secrétaire général ; D, directeur ; G, services généraux ; P, administrateur.

1. Division des sciences, du suivi et des capacités

Besoins en ressources proposés (budget de base) : 8 754 610 dollars

60. La Division des sciences, du suivi et des capacités apporte un soutien scientifique, technique et stratégique aux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, conformément aux articles 6, 7, 8, 9, 10, 12, 16, 17 et 18 de la Convention. Elle appuie la mise en œuvre, fondée sur des données probantes, de la Convention et du Cadre ; facilite la planification et le suivi ; et soutient la création et le renforcement des capacités ainsi que la coopération technique et scientifique. Le responsable de division gère les activités et le personnel de la division ; il exerce les fonctions de secrétaire de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et apporte son soutien au fonctionnement du Bureau de cet organe. Le tableau 16 présente la répartition des ressources, tandis que le tableau 17 fait état des produits et des sous-produits dont la division est directement responsable.

61. À la suite de l'examen fonctionnel, les liens entre les cibles et les sections pertinentes du Cadre ont été considérablement renforcés afin d'apporter un appui et des services efficaces et efficients aux Parties, ce qui a conduit à la création de la Division comprenant les quatre unités décrites ci-dessous.

Unité des sciences et politiques des écosystèmes

62. L'Unité des sciences et politiques des écosystèmes réalise des analyses scientifiques, techniques et politiques, et facilite l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et d'approches pertinents concernant les écosystèmes, les biomes et les espèces, conformément aux articles 8 a) à f), i) et k), 9 et 10 a) et b), de la Convention. Les travaux de l'Unité visent principalement à mieux comprendre l'état des différents

écosystèmes, biomes et espèces, ainsi que les pressions qui s'exercent sur ceux-ci, et à recenser les moyens permettant d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, afin de soutenir la mise en œuvre de la Convention et du Cadre.

63. L'Unité compte actuellement cinq administrateurs, dont un P-5 (chef d'unité/aires protégées), deux P-4 (biodiversité marine et côtière ; biodiversité forestière/biodiversité des montagnes), un P-3 (biodiversité agricole/biodiversité des eaux intérieures) et un P-2 (biodiversité insulaire). Ils sont appuyés par deux agents des services généraux (chargés de la gestion des programmes).

Unité des facteurs et travaux intersectoriels

64. L'Unité des facteurs et travaux intersectoriels fournit des informations scientifiques, techniques et stratégiques, ainsi que des analyses, des outils et des orientations visant à lutter contre les facteurs à l'origine de la perte de biodiversité et à faire progresser les travaux intersectoriels, conformément aux articles 8 f), 8 h), 8 i), 8 l) et 10, afin de soutenir la mise en œuvre de la Convention et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

65. L'Unité compte actuellement trois administrateurs, dont deux P-4 (changement climatique / biodiversité des terres arides et subhumides ; et espèces exotiques envahissantes / biodiversité et santé) et un P-3 (utilisation durable / consommation durable, issu de la réaffectation du poste initialement rattaché à l'équipe des technologies de l'information après le départ à la retraite de son titulaire), ainsi que deux agents des services généraux (chargés de l'appui à la gestion des programmes).

Unité de planification, de suivi et de gestion des connaissances

66. L'Unité de planification, de suivi et de gestion des connaissances dirige les travaux du secrétariat en matière de planification, de suivi, d'examen et de présentation de rapports, ainsi que les travaux relatifs au cadre de suivi, à la gestion des connaissances, au Centre d'échange et aux questions liées à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, en application des articles 6, 17, 18 et 26 de la Convention. Cette Unité a pour mission de concevoir des systèmes d'échange d'informations, de mener des analyses et des évaluations globales des progrès accomplis, d'élaborer des outils et des lignes directrices, de mettre en œuvre des initiatives de renforcement des capacités, d'accompagner les processus de négociation et de favoriser la collaboration en matière de planification, de suivi, d'examen, de présentation des rapports, d'échange d'informations et de gestion des connaissances aux niveaux national, régional et mondial.

67. L'Unité compte actuellement six administrateurs, dont un P-5 (chef d'unité, chargé de la planification, du suivi, de la présentation de rapports et du mécanisme d'examen), deux P-4 (Centre d'échange ; rapport national), deux P-3 (cadre de suivi, gestion des connaissances) et trois agents des services généraux (chargés de l'appui à la gestion des programmes). L'Unité bénéficie également de l'appui d'un administrateur auxiliaire de niveau P-2, financé par des fonds extrabudgétaires.

Unité du renforcement des capacités et de l'appui à la mise en œuvre au niveau national

68. L'Unité du renforcement des capacités et de l'appui à la mise en œuvre au niveau national encourage et facilite la création et le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, l'accès aux technologies et leur transfert, ainsi que les activités de soutien à l'innovation, afin de permettre aux Parties et aux parties prenantes concernées d'accélérer la mise en œuvre de la Convention, du Cadre et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Par ailleurs, l'Unité héberge l'Entité de coordination mondiale du Mécanisme de coopération technique et scientifique de la Convention.

69. L'Unité dont relève le fonctionnement provisoire de l'Entité de coordination mondiale est actuellement dotée d'un administrateur (P-5, chef d'unité, chargé du renforcement des capacités et de la coopération technique et scientifique) et d'un agent des services généraux (chargé de l'appui à la gestion des programmes). Les postes restants sont tous financés par des fonds extrabudgétaires, notamment deux postes de projet P-4, un poste d'administrateur auxiliaire P-2 et un agent des services généraux.

70. Il convient de noter que l'Unité des facteurs et travaux intersectoriels, ainsi que l'Unité du renforcement des capacités et de l'appui à la mise en œuvre au niveau national, ne seraient pas en mesure, avec leurs

capacités actuelles, de fournir pleinement le soutien et les services prévus, conformément aux attentes de la Conférence des Parties. Les domaines clés qui doivent être renforcés dans les deux unités, conformément aux recommandations de l'examen fonctionnel et compte tenu de leurs implications pour le budget de base, sont présentés ci-dessous.

Unité des facteurs et travaux intersectoriels

71. La création d'une unité consacrée aux facteurs et aux travaux intersectoriels vise à renforcer le soutien apporté par le secrétariat aux Parties afin qu'elles atteignent, en particulier, les cibles 1, 2, 5, 6, 7, 8, 12 et 16 de manière cohérente, en s'attaquant aux facteurs sous-jacents de la perte de biodiversité dans l'ensemble des biomes et des secteurs. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'unité, il convient de noter qu'un poste P-3 existant, initialement rattaché à l'équipe des technologies de l'information, a été réaffecté à l'unité, à la suite du départ à la retraite du titulaire. Le poste réaffecté soutiendra les travaux liés au deuxième objectif de la Convention, ainsi qu'aux cibles et décisions pertinentes de la Conférence des Parties concernant l'utilisation durable et la gestion durable de la faune sauvage, y compris la décision [16/15](#). Afin que cette unité soit pleinement opérationnelle et puisse s'attaquer aux principaux facteurs de perte de biodiversité, qui ont été traités par le secrétariat de manière plutôt fragmentaire, en l'absence de postes dédiés, le secrétariat demande la création d'un nouveau poste de spécialiste de la gestion de programme de niveau P-3 chargé du changement d'affectation des terres, de l'aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité et de la restauration, ainsi que d'un nouveau poste de spécialiste de la gestion de programme de niveau P-3 chargé des impacts de la pollution sur la biodiversité. Ces deux postes traiteront également des demandes adressées à la Secrétaire exécutive par la Conférence des Parties, à la suite de l'examen effectué par celle-ci à sa dix-septième session, telles qu'elles figurent dans le projet de décision élaboré par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-septième réunion, conformément à sa recommandation [27/6](#).

Unité du renforcement des capacités et de l'appui à la mise en œuvre au niveau national

72. Le développement de l'Unité du renforcement des capacités et de l'appui à la mise en œuvre au niveau national vise à améliorer considérablement le soutien apporté par le secrétariat aux Parties pour accélérer la mise en œuvre nationale, notamment par le biais d'activités ciblées de renforcement des capacités, ainsi que d'une coopération technique et scientifique adaptée à l'accélération de cette mise en œuvre. Afin que l'Unité soit pleinement opérationnelle, le secrétariat demande la création d'un nouveau poste de spécialiste de la gestion de programme de niveau P-4 chargé du renforcement des capacités et de la coopération technique et scientifique, ainsi que d'un nouveau poste de spécialiste de la gestion de programme de niveau P-4 chargé de l'appui à la mise en œuvre au niveau national.

Tableau 16

Affectation des ressources : Division des sciences, du suivi et des capacités

<i>Budget de base</i>	<i>Ressources (Milliers de dollars des États-Unis)</i>				<i>Nombre de postes</i>	
	<i>Approuvé pour 2025–2026</i>	<i>Croissance réelle nulle 2027–2028</i>	<i>Croissance nominale nulle 2027–2028</i>	<i>Proposé pour 2027–2028</i>	<i>Approuvé pour 2025–2026</i>	<i>Proposé pour 2027–2028</i>
Lié aux postes	6 349,4	8 100,2	7 263,2	8 537,1	24	28
Non lié aux postes	217,5	217,5	145	217,5	s.o.	s.o.
Total	6 566,9	8 317,7	7 408,2	8 754,6	24	28

73. La Division des sciences, du suivi et des capacités contribue à la réalisation des quatre résultats opérationnels du secrétariat. Le tableau 17 présente les produits et les sous-produits dont la division est directement responsable.

Tableau 17

Produits et sous-produits réalisés par la Division des sciences, du suivi et des capacités*Produits et sous-produits par résultat*

Produits prévus pour l'exercice biennal en vue du résultat 1) : par la Convention et ses Protocoles, la communauté internationale s'accorde de plus en plus sur des approches communes et intégrées sensibles au genre, en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité

1.1 Les analyses/les travaux techniques fondés sur des données factuelles éclairent la prise de décision des Parties lors des réunions importantes

1.1.1 Rédaction de documents d'orientations, y compris des études

1.1.2 Réunions techniques organisées (par exemple, groupes consultatifs scientifiques et techniques spéciaux, comités consultatifs informels et groupes consultatifs informels)

1.1.3 Projets de décisions et de recommandations élaborés

1.2 Réunions importantes organisées et menées avec la participation pleine et effective des Parties, des peuples autochtones et communautés locales et des autres parties prenantes

1.2.1 Vingt-neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application

1.3 Promotion de l'intégration des objectifs en matière de biodiversité dans les politiques, stratégies et plans de travail du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales

1.3.1 Échanges d'informations favorisés entre la Convention sur la diversité biologique, ses Protocoles, les accords multilatéraux sur l'environnement, d'autres entités des Nations Unies et des organisations internationales, afin d'éclairer les décisions et de renforcer la cohérence des politiques

1.3.2. Programmes de travail/lignes directrices/stratégies conjoints élaborés en collaboration avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et organisations internationales

Produits prévus pour l'exercice biennal en vue du résultat 2) : par la mise en œuvre du Cadre, l'application au niveau national de la Convention et de ses Protocoles visant à améliorer l'état de la biodiversité est renforcée

2.1 La mobilisation de fonds destinés à soutenir le renforcement des capacités est encouragée afin de favoriser la mise en œuvre au niveau national

2.1.1 Les partenariats existants sont renforcés, et de nouveaux partenariats sont créés

2.2 Les capacités institutionnelles et techniques des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles

2.2.2 Mise en œuvre de programmes et d'initiatives de renforcement des capacités axés sur des programmes ou des thèmes spécifiques

2.2.3 Promotion et facilitation des activités de coopération scientifique et technique

2.4 Des partenariats sont mis en place aux niveaux mondial et régional à l'appui de la mise en œuvre par les Parties au niveau national

2.5 La mise en œuvre du Cadre est facilitée par des partenaires externes

Produits prévus pour l'exercice biennal en vue du résultat 4) : les exercices réguliers de suivi, d'examen et d'évaluation contribuent à une planification et une prise de décision éclairées à tous les niveaux, ce qui se traduit par une amélioration progressive de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, et du Cadre

4.3 Évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre et diffusion des résultats afin d'éclairer la prise de décision (pour la Convention et ses Protocoles)

4.3.1 Évaluations et bilans réalisés et/ou coordonnés

4.4 L'état de la biodiversité a été évalué et les résultats ont été mis à disposition pour éclairer la prise de décision

4.4.1 L'état de la biodiversité fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation sur la base d'informations pertinentes, notamment d'indicateurs identifiés

74. Dans le cadre du scénario de croissance nominale nulle, le secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants et un montant de 145 000 dollars au titre de ressources non liées aux postes afin de soutenir la mise en œuvre des mandats relevant du programme.

75. Dans le cadre du scénario de croissance réelle nulle, le secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants et un montant de 217 500 dollars au titre de ressources non liées aux postes afin de soutenir la mise en œuvre des mandats relevant du programme.

76. Dans le cadre du scénario proposé, les ressources non liées aux postes couvrent les frais de déplacement du personnel (180 000 dollars) et les honoraires de consultants (37 500 dollars).

2. Division de la transformation économique et sociale

Besoins en ressources proposés (budget de base) : 7 472 290 dollars

77. La Division de la transformation économique et sociale informe et aide les Parties, les parties prenantes et les partenaires institutionnels à mettre en œuvre efficacement la Convention, ses Protocoles et le Cadre, en renforçant les fondements économiques, financiers, institutionnels et de connaissances nécessaires à l'action. Afin de mobiliser des ressources, un soutien sociétal et un engagement collectif à l'échelle mondiale, la Division anime les échanges avec les coalitions et les ministères chargés des finances, de la planification économique et du développement, du commerce et des secteurs économiques à fort impact, et leur fournit un appui analytique. Elle anime également le dialogue avec les peuples autochtones et communautés locales, les principaux groupes de parties prenantes, le système des Nations Unies, les secteurs privés de la finance et des entreprises, les accords multilatéraux sur l'environnement et la société civile, entre autres acteurs concernés. Le chef de division gère les travaux menés par son personnel et assure les fonctions de secrétaire de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Le responsable de l'Unité de dialogue et de coopération assure les fonctions de secrétaire de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales. Le tableau 18 présente la répartition des ressources, tandis que le tableau 19 fait état des produits et des sous-produits dont la division est directement responsable.

78. À la suite de l'examen fonctionnel, les liens entre les cibles et les sections pertinentes du Cadre, notamment en ce qui concerne les démarches faisant intervenir tous les services de l'État et tous les secteurs de la société, ont été considérablement renforcés afin d'assurer une prestation efficace et efficiente du soutien et des services aux Parties, ce qui a conduit à la création de cette division comprenant les trois unités décrites ci-dessous.

Unité de dialogue et de coopération

79. L'Unité de dialogue et de coopération est chargée de coordonner la participation des peuples autochtones et communautés locales, des grands groupes et des autres parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et les organisations non gouvernementales, aux travaux et aux processus de la Convention. Elle apporte son soutien aux travaux intergouvernementaux de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales, et fournit des contributions politiques et techniques propres à soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles. Cette Unité encourage et facilite la coopération avec les organisations internationales, les conventions et les agences des Nations Unies, et favorise l'intégration des questions relatives à la biodiversité dans les processus intergouvernementaux pertinents, à l'appui du Cadre.

80. L'Unité compte actuellement cinq administrateurs, dont un P-5 (chef de l'Unité, programme et coopération au titre de l'article 8 j)), un P-4 (peuples autochtones et communautés locales) et trois P-2 (coopération, égalité des sexes et connaissances traditionnelles), ainsi que deux agents des services généraux (chargés de l'appui à la gestion des programmes). Elle bénéficie en outre du soutien de deux administrateurs auxiliaires financés par des ressources extrabudgétaires.

Unité de l'intégration, de l'économie et des finances

81. L'Unité de l'intégration, de l'économie et des finances fournit des analyses programmatiques, techniques et stratégiques destinées à éclairer la prise de décision de la Conférence des Parties et soutient la mise en œuvre de l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs économiques et à tous les niveaux administratifs, ainsi que les dimensions économiques et financières de la biodiversité, notamment la mobilisation des ressources et le partage multilatéral des avantages. Cette Unité coordonne les relations du secrétariat avec la structure institutionnelle chargée de la gestion du mécanisme de financement de la Convention et assure, à titre provisoire, le rôle de secrétariat du Fonds de Cali. Cette Unité est également chargée de coordonner la collaboration avec les entreprises ainsi qu'avec les secteurs commercial et financier afin de mettre en œuvre les programmes de travail susmentionnés.

82. L'Unité compte actuellement quatre administrateurs, dont un P-5 (chef d'unité, Affaires économiques et mobilisation des ressources), trois P-4 (Mécanisme de financement ; intégration et autorités infranationales ;

ISN/Fonds de Cali), et un agent des services généraux (chargé de l'appui à la gestion des programmes). L'Unité bénéficie aussi de l'appui de deux administrateurs auxiliaires et d'un poste de projet extrabudgétaire de niveau P-3 (mobilisation des ressources).

Unité de communication, d'éducation et de sensibilisation du public

83. L'Unité de communication, d'éducation et de sensibilisation du public dirige les travaux visant à sensibiliser le public, à intégrer la biodiversité dans l'éducation formelle et informelle et à la mettre en avant ; elle coordonne les efforts de communication destinés à atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et de ses Protocoles et à faire progresser la mise en œuvre du Cadre.

84. L'Unité compte actuellement quatre administrateurs, dont un P-4 (chef d'unité, communication, éducation et sensibilisation du public), deux P-3 (communication et site Web), un P-2 (chargé de l'information publique), et deux agents des services généraux (chargés de l'appui à la gestion des programmes).

85. Il convient de noter que l'Unité de l'intégration, de l'économie et des finances, ainsi que l'Unité de communication, d'éducation et de sensibilisation du public, ne seraient pas en mesure, avec leurs capacités actuelles, de fournir pleinement le soutien et les services prévus, conformément aux attentes de la Conférence des Parties. Les domaines clés qui doivent être renforcés dans les deux unités, conformément aux recommandations de l'examen fonctionnel et compte tenu de leurs implications pour le budget de base, sont présentés ci-dessous.

Unité de l'intégration, de l'économie et des finances

86. La création d'une unité chargée de l'intégration, de l'économie et des finances vise à renforcer le soutien apporté par le secrétariat aux Parties pour leur permettre d'atteindre en particulier les cibles 14, 15, 18 et 19 et de mettre en œuvre la section I du Cadre de manière cohérente, en traitant les questions relatives à la mobilisation des ressources, au mécanisme de financement et au Fonds de Cali de manière intégrée et concertée, et en collaborant activement avec les secteurs commercial et financier. Afin que l'unité soit pleinement opérationnelle, le secrétariat demande la création d'un nouveau poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1re classe) de niveau P-2 chargé de l'intégration des secteurs financiers, afin de soutenir la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre à l'échelle nationale, ainsi que la création d'un nouveau poste d'agent des services généraux destiné à apporter un appui efficace à la gestion d'un large éventail de programmes nécessitant des connaissances et des compétences variées.

Unité de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public

87. La création de l'Unité de communication, d'éducation et de sensibilisation du public s'inscrit dans le prolongement du transfert de l'Unité de la communication et de la sensibilisation, qui relevait auparavant du Bureau de la Secrétaire exécutive, afin de renforcer le soutien apporté par le secrétariat aux Parties dans la réalisation de la cible 22 et la mise en œuvre de la section K du Cadre, en lien étroit avec les travaux relatifs au dialogue et à la coopération ainsi qu'à l'intégration. Afin que l'Unité soit pleinement opérationnelle, le secrétariat demande la création d'un nouveau poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint de 1re classe) de niveau P-2, chargé d'appuyer les activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et de faciliter la mise en œuvre du plan d'action mondial pour l'éducation à la biodiversité, qui doit être examiné par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

Tableau 18

Affectation des ressources : Division de la transformation économique et sociale

		Ressources (milliers de dollars des États-Unis)			Nombre de postes	
		2025–2026	2027–2028		2025–2026	2027–2028
Budget de base			Croissance réelle nulle	Croissance nominale nulle	Proposé	
	Approuvé				Approuvé	Proposé
Lié aux postes	7 763,9	6 885,8	6 885,8	6 924,8	19,5	23
Non lié aux postes	677,5	497,5	298,5	547,5	s.o.	s.o.
Total	8 441,4	7 383,3	7 184,3	7 472,3	19,5	23

Tableau 19

Produits et sous-produits de la Division de la transformation économique et sociale par résultat

Produits prévus pour l'exercice biennal en vue du résultat 1) : par la Convention et ses Protocoles, la communauté internationale converge de plus en plus vers des approches communes et intégrées sensibles au genre pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

1.1 Les analyses/les travaux techniques fondés sur des données factuelles éclairent la prise de décision des Parties lors des réunions importantes

1.1.1 Rédaction de documents d'orientations, y compris des études

1.1.2 Réunions techniques organisées (par exemple, groupes consultatifs scientifiques et techniques spéciaux, comités consultatifs informels et groupes consultatifs informels)

1.1.3 Projets de décisions et de recommandations élaborés

1.2 Réunions importantes organisées et menées avec la participation pleine et effective des Parties, des peuples autochtones et communautés locales et des autres parties prenantes

1.2 Forum ouvert à composition non limitée de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application

1.3 Promotion de l'intégration des objectifs en matière de biodiversité dans les politiques, stratégies et plans de travail du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales

1.3.1 Échanges d'informations favorisés entre la Convention sur la diversité biologique, ses Protocoles, les accords multilatéraux sur l'environnement, d'autres entités des Nations Unies et des organisations internationales, afin d'éclairer les décisions et de renforcer la cohérence des politiques

1.3.2. Programmes de travail/plans/stratégies conjoints élaborés en collaboration avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et organisations internationales

1.3.3. Actions de plaidoyer de haut niveau menées dans le cadre de l'UNEA et d'autres forums politiques de haut niveau, impliquant des dialogues avec les États membres des Nations Unies et les Parties aux accords multilatéraux pertinents sur l'environnement

Produits prévus pour l'exercice biennal en vue du résultat 2) : par la mise en œuvre du Cadre, la mise en œuvre au niveau national de la Convention et de ses Protocoles visant à améliorer l'état de la biodiversité est renforcée

2.1 La mobilisation des ressources est encouragée afin de favoriser la mise en œuvre

2.1.1 Des orientations sont fournies à un nombre croissant de partenaires afin de mobiliser des ressources à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

2.1.2 Les partenariats existants sont renforcés, et de nouveaux partenariats sont créés

2.2 La communication, l'éducation et la sensibilisation du public sont mises à profit pour soutenir l'accélération de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dans une approche globale des pouvoirs publics et de la société

2.2.1. Conformément aux stratégies existantes et dans le cadre de l'alignement du programme de travail en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public, des actions de sensibilisation sont menées afin de favoriser l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal au niveau national.

2.2.2. Les partenariats existants sont renforcés et de nouveaux partenariats sont mis en place afin de garantir la mise en œuvre d'activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public, qui constituent le fondement d'une mise en œuvre accélérée du Cadre à grande échelle

2.2.3. Les conclusions de la première analyse mondiale des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre servent à élaborer un récit de communication global propre à soutenir une mise en œuvre accélérée

2.3 Renforcement de la gestion des connaissances et de l'échange d'informations afin de soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles

2.3.1 Les données et informations sont bien structurées, gérées et échangées

2.3.2 Les centres d'échange, sites Web, portails et autres outils informatiques sont correctement entretenus, continuellement améliorés, mis à disposition et rendus interopérables avec plusieurs plateformes partenaires.

2.4 Des partenariats sont mis en place aux niveaux mondial et régional à l'appui de la mise en œuvre par les Parties au niveau national

2.4.1 La mise en œuvre du Cadre est facilitée par des partenariats externes

88. Dans le cadre du scénario de croissance nominale nulle, le secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants et un montant de 298 483 dollars au titre de ressources non liées aux postes afin de soutenir la mise en œuvre des mandats relevant du programme.

89. Dans le cadre du scénario de croissance réelle nulle, le secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants et un montant de 497 500 dollars au titre de ressources non liées aux postes afin de soutenir la mise en œuvre des mandats relevant du programme.

90. Dans le cadre du scénario proposé, les ressources couvrent les frais de déplacement du personnel (180 000 dollars), les honoraires de consultants (37 500 dollars), les traductions du site Web (130 000 dollars) et le matériel de sensibilisation du public (200 000 dollars).

91. La division comprend trois unités : l'Unité de l'intégration, de l'économie et des finances, l'Unité de dialogue et de coopération et l'Unité de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public.

3. **Protocoles de Cartagena et de Nagoya**

Besoins en ressources proposée (budget de base) : 5 104 260 USD

92. Deux unités assurent l'appui à la mise en œuvre des protocoles de Cartagena et de Nagoya deux unités : l'Unité de prévention des risques biotechnologiques et l'Unité Accès et partage des avantages, telles que décrites ci-dessous. Le tableau 20 présente la répartition des ressources, tandis que le tableau 21 présente les résultats et les sous-résultats dont les protocoles sont directement responsables.

Unité de prévention des risques biotechnologiques et de biotechnologie

93. L'Unité de prévention des risques biotechnologiques et de biotechnologie apporte un appui à la coopération internationale en matière de prévention des risques biotechnologiques, notamment les travaux relatifs au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (qui est le seul instrument juridiquement contraignant à l'échelle mondiale consacré à la manipulation, au transport et à l'utilisation sûrs des organismes vivants modifiés), ainsi qu'au Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation. Cette unité organise et assure l'entretien des réunions tenues au titre de ces instruments et de la Convention, sur les questions liées à la prévention des risques biotechnologiques et à la biotechnologie moderne, dans le but de favoriser la convergence entre les gouvernements. Elle fournit en outre un appui aux Parties dans l'accomplissement de leurs obligations en facilitant la production, le partage et l'échange d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques et la biotechnologie moderne, notamment par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et en gérant le mécanisme de conformité du Protocole afin de promouvoir le respect de ses dispositions.

94. L'unité est actuellement composée de 5,5 postes professionnels, dont un poste de niveau P-5 (chef d'unité, prévention des risques biotechnologiques), un demi-poste de niveau P-4 (questions juridiques relatives aux deux Protocoles), trois postes de niveau P-3 (biotechnologie et biologie de synthèse, Centre d'échange

d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques, questions juridiques) et trois agents des services généraux (chargés de l'appui à la gestion du programme). L'unité bénéficie également d'un poste de niveau P-2.

Unité d'accès et de partage des avantages

95. L'Unité d'accès et de partage des avantages dirige et coordonne les travaux du secrétariat relatifs à l'accès et au partage des avantages dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Nagoya. Elle fournit un appui aux Parties pour la mise en œuvre effective des obligations en matière d'accès et de partage des avantages, l'élaboration des politiques, ainsi que le suivi et l'examen, en mettant principalement l'accent sur la réalisation de l'objectif C et de la cible 13 du Cadre. Elle apporte un soutien en matière de politiques, une assistance technique, un appui au renforcement des capacités et un soutien au suivi de l'accès et du partage des avantages au titre de la Convention et du Protocole de Nagoya. Elle assure également le soutien aux processus intergouvernementaux et aux mécanismes de conformité, ainsi que l'entretien et l'amélioration du Centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages, y compris les travaux stratégiques liés aux informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques, afin de faciliter les efforts de mise en œuvre des Parties.

96. L'unité compte actuellement 4,5 postes professionnels, dont un poste P-5 (chef d'unité, politique d'accès et de partage des avantages), un demi-poste P-4 (questions juridiques concernant les deux Protocoles), trois postes P-3 (Centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages, questions juridiques, renforcement des capacités) et trois fonctionnaires des services généraux (chargés de l'appui à la gestion du programme).

Tableau 20

Affectation des ressources : Protocoles de Cartagena et de Nagoya

<i>Budget de base</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>				<i>Nombre de postes</i>	
	<i>2025–2026</i>		<i>2027–2028</i>		<i>2025–2026</i>	<i>2027–2028</i>
	<i>Approuvé</i>	<i>Croissance réelle nulle</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Proposé</i>	<i>Approuvé</i>	<i>Proposé</i>
Lié aux postes	5 216,9	4 901,3	4 901,3	4 931,8	17,5	16
Non lié aux postes	172,5	172,5	115,0	172,5	s/o	s/o
Total	5 389,4	5 073,8	5 016,3	5 104,3	17,5	16

Tableau 21

Produits et sous-produits réalisés par l'Unité de prévention des risques biotechnologiques et de biotechnologie et l'Unité Accès et partage des avantages

Produits et sous-produits par résultat

Produits prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation du résultat 1) : Grâce à la Convention et à ses Protocoles, la communauté internationale s'accorde de plus en plus sur des approches communes et intégrées, tenant compte de la dimension de genre, en matière de conservation de la biodiversité, d'utilisation durable et de partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

1.1 Les analyses fondées sur des données factuelles et les travaux techniques éclairent les processus d'élaboration des politiques des Parties lors des grandes réunions

1.1.1 Rédaction de documents d'orientation technique, y compris des études

1.1.2 Organisation de réunions techniques (par exemple, groupes consultatifs scientifiques et techniques spéciaux, comités consultatifs informels et groupes consultatifs informels)

1.1.3 Projets de décisions et de recommandations élaborés

1.2 Organisation et tenue de réunions importantes avec la participation pleine et effective des Parties, des peuples autochtones et communautés locales et des autres parties prenantes

1.2.1 Dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, treizième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya

Produits prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation du résultat 2) : grâce à la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité, la mise en œuvre au niveau national de la Convention et de ses Protocoles visant à améliorer l'état de la biodiversité est renforcée

- 2.1 La mobilisation des ressources est encouragée afin d'offrir un appui à la mise en œuvre
 - 2.1.1 Les partenariats existants sont encore renforcés, et de nouveaux partenariats sont mis en place
- 2.2 Les capacités institutionnelles et techniques des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles
 - 2.2.1 Des programmes et initiatives de création et de renforcement des capacités sont mis en œuvre (Protocoles)
- 2.3 Renforcement de la gestion des connaissances et de l'échange d'informations afin d'apporter un appui à la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles
 - 2.3.2 Les outils du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et du Centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages sont correctement entretenus, continuent d'être développés et sont mis à disposition de manière à être interopérables avec plusieurs plateformes partenaires.

Produits prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation du résultat 3) : la sensibilisation et les actions visant à préserver, à utiliser de manière durable et à partager les avantages découlant de la biodiversité soient renforcées à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société

- 3.2 Mise en avant de la biodiversité afin d'apporter un appui au programme de travail du secrétariat et au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
 - 3.3 Mise en œuvre de campagnes de vulgarisation et de sensibilisation au Protocole de Cartagena et au protocole additionnel de Kuala Lumpur ainsi qu'au Protocole de Nagoya, afin d'encourager leur ratification
- Élaboration et diffusion d'actions de vulgarisation ciblées et de supports de communication ciblés afin de favoriser la compréhension et l'action en faveur du programme de travail du secrétariat, ainsi que de l'objectif C et de la cible 13 du Cadre.

Produits prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation du résultat 4) : Un suivi, un examen et une évaluation réguliers contribuent à la planification et à l'élaboration éclairées des politiques à tous les niveaux, ce qui se traduit par une amélioration progressive de la mise en œuvre de la Convention, de ses Protocoles et du Cadre

- 4.3 Évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre réalisé et mise à disposition des résultats afin d'éclairer l'élaboration des politiques (pour la Convention et ses Protocoles)
 - 4.3.3 Évaluations et bilans pertinents concernant la mise en œuvre des Protocoles, y compris les moyens de mise en œuvre et les ressources financières, élaborés et/ou coordonnés (Protocoles) afin d'éclairer la planification, la mobilisation des ressources et l'élaboration des politiques des Parties
 - 4.3.4 Appui aux mécanismes de conformité prévus par les Protocoles par le biais de par l'organisation de réunions du Comité chargé du respect des obligations, l'analyse des questions relatives à la mise en œuvre et le respect des dispositions, ainsi que la synthèse des enseignements tirés, en vue de l'application effective du Protocole
 - 4.3.5 Des outils en ligne, notamment un outil de suivi des décisions, sont entièrement développés, gérés, mis à disposition et régulièrement révisés afin de renforcer la transparence, de faciliter le suivi des décisions et d'offrir un appui au suivi, à l'examen et à l'élaboration des politiques par les Parties

97. Dans le cadre du scénario de croissance nominale nulle, le secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants ainsi qu'un montant de 115 000 USD au titre des non-postes en appui à la mise en œuvre des mandats relevant de ce programme.

98. Dans le cadre du scénario de croissance réelle nulle, le secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants ainsi qu'un montant de 172 500 USD au titre des non-postes en appui à la mise en œuvre des mandats relevant de ce programme.

99. Dans le scénario proposé, les crédits non liés aux postes couvriraient les frais de déplacement du personnel (135 000 USD) et les honoraires de consultants (37 500 USD).

D. Appui aux programmes et aux conférences

Besoins en ressources proposés (budget de base) : 10 087 142 USD

100. La composante D comprend : a) la Division des services de conférence ; b) la Division de l'appui administratif et opérationnel ; et c) l'Unité des technologies de l'information et de la transformation numérique. Ces deux divisions et cette unité sont regroupées au sein de la composante D car elles ont un caractère transversal, apportent un appui aux composantes A, B et C et relèvent directement du Bureau de la Secrétaire exécutive. À la suite de l'examen fonctionnel, l'Unité de gestion des programmes, qui était auparavant regroupée au sein de la composante D, a été transférée au Bureau de la Secrétaire exécutive.

101. La répartition des ressources de cette division figure dans le tableau 22 ci-dessous.

Table 22

Affectation des ressources : appui aux programmes et aux conférences

Ressources						
(en milliers de USD)					Nombre de postes	
2025–2026		2027–2028			2025–2026	2027–2028
Budget de base	Approuvé	Croissance réelle nulle	Croissance nominale nulle	Proposé	Approuvé	Proposé
Postes	2 136,0	3 451,5	3 447,1	5 246,0	8	14,5
Non-postes	5 027,4	4 801,2	4 628,2	4 841,2	s/o	s/o
Total	7 163,4	8 252,6	8 075,3	10 087,1	8	14,5

102. Les effectifs de la composante D sont passés de 8 à 14,5 postes, à la suite du regroupement de la Division de l'administration et des opérations, de la Division des services de conférence et de l'Unité des technologies de l'information et de la transformation numérique. L'Unité de gestion des programmes, qui faisait partie de la Division de l'administration, a également été transférée vers la composante B, conformément à la recommandation issue de l'examen fonctionnel, et relève désormais du Bureau de la Secrétaire exécutive. Le résultat net de ces changements, tel qu'il ressort du tableau 23, est une augmentation de 4,5 postes (+1 P-5, 3 P-2, 0,5 G), avec la création de deux postes supplémentaires (un P-3 pour la Division des services de conférence et un P-2 pour l'Unité des technologies de l'information et de la transformation numérique).

103. Au titre de la composante D, et à la suite de l'examen fonctionnel, le Secrétariat propose la création de deux postes supplémentaires (1 P-3, 1 P-2), comme indiqué au tableau 5.

Table 23

Composante D. Ressources des postes par période biennale

Budget de base	Nombre	Niveau
Approuvé pour l'exercice biennal 2025–2026	8	0 SSG, 0 D-1, 0 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 G
Proposé pour l'exercice biennal 2027–2028	14.5	0 SSG, 0 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 5 P-2, 4.5 G

Abréviations : SSG, Sous-Secrétaire général ; D, Directeur ; G, Services généraux ; P, Administrateur.

Coûts de fonctionnement du Secrétariat

104. Les coûts de fonctionnement du secrétariat, ou dépenses non liées aux postes, sont inscrits au titre de la composante D à des fins budgétaires, dans la mesure où ils n'ont pas été directement pris en compte dans les activités et les coûts des autres composantes. Les frais de fonctionnement du secrétariat, dans le scénario de croissance nominale nulle, sont maintenus au montant de 4 628 172 USD au titre des ressources hors postes afin de couvrir, entre autres, le personnel temporaire et les heures supplémentaires (132 000 USD), la formation du personnel (10 000 USD), les technologies de l'information (50 000 USD), les frais de déplacement (30 000 USD), les loyers et frais connexes (2 952 972 USD) ainsi que les frais généraux de fonctionnement (1 453 200 USD) afin de fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre des mandats relevant du programme du secrétariat.

105. Dans le cadre du scénario de croissance réelle nulle, le secrétariat proposerait un montant de 4 801 172 USD au titre des ressources hors postes afin de financer, entre autres, le personnel temporaire et les heures supplémentaires (200 000 USD), la formation du personnel (20 000 USD), les technologies de l'information (130 000 USD), les frais de déplacement (45 000 USD), les loyers et frais connexes (2 952 972 USD) ainsi que les frais de fonctionnement généraux (1 453 200 USD) afin d'assurer l'appui à la mise en œuvre des mandats relevant du programme du secrétariat.

106. Dans le scénario proposé, un montant de 4 841 172 USD au titre des ressources hors postes permettrait de financer, entre autres, le personnel temporaire et les heures supplémentaires (200 000 USD), la formation du personnel (20 000 USD), les technologies de l'information (170 000 USD), les frais de déplacement (45 000 USD), les loyers et frais connexes (2 952 972 USD) ainsi que les frais de fonctionnement généraux (1 453 200 USD) afin d'assurer l'appui à la mise en œuvre des mandats relevant du programme du secrétariat.

1. Division des services de conférence

Besoins en ressources proposés (budget de base) : 1 937 339 USD

107. La Division des services de conférence a pour mission principale d'organiser les réunions de la Conférence des Parties prévues à l'article 23 de la Convention et de ses Protocoles, et d'assurer leur bon déroulement. Cette Division assure la direction générale de la planification, de l'organisation et des services liés à l'ensemble des réunions de la Convention et de ses Protocoles, aux réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales, de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, ainsi qu'aux réunions à composition non limitée connexes et aux activités intersessions. Elle est chargée de planifier, de faciliter, de fournir son appui et de coordonner les aspects logistiques de l'organisation des réunions au titre de la Convention et de ses Protocoles. Cette Division coordonne toutes les fonctions liées aux services de conférence, telles que le soutien informatique pour les réunions, l'enregistrement des participants, les marchés publics liés aux réunions, les services relatifs aux lieux de réunion et aux événements, la liaison avec les prestataires, les déplacements liés aux conférences, ainsi que la collaboration avec le gouvernement hôte s'il y a lieu.

108. Dans l'examen fonctionnel, il a été recommandé que le Secrétariat renforce son appui aux réunions intergouvernementales en mettant en place une Division dédiée aux services de conférence, placée sous la supervision directe de la Secrétaire exécutive, et en créant un poste de Directeur général chargé de superviser et de coordonner la logistique des conférences et la gestion des réunions, l'inscription des participants ainsi que l'organisation de leurs déplacements.

109. La création d'une division des services de conférence, composée de deux unités et dirigée par un administrateur P-5 placé sous la supervision directe du Bureau exécutif, renforce le lien avec la direction générale et améliore le contrôle stratégique de ces fonctions. Elle facilite également une intégration plus étroite avec les services fournis par l'Unité de rédaction et des langues, qui relève elle aussi de la direction générale. Cette restructuration favorise une approche plus intégrée de l'appui logistique et opérationnel, améliorant ainsi la rapidité, la coordination et la qualité globale des services fournis aux processus intergouvernementaux.

110. Parmi les gains d'efficacité réalisés grâce à la réorganisation, le poste P-5 existant, qui relevait auparavant de l'Unité chargée de la participation et de la coopération avec les parties prenantes, a été réaffecté à la direction de la Division des services de conférence nouvellement créée, laquelle est structurée en deux unités décrites ci-dessous.

Unité de planification et de coordination des réunions

111. L'Unité de planification et de coordination des réunions, récemment créée, assure la planification, la coordination et la mise en œuvre des réunions prévues par la Convention et ses Protocoles. Elle est chargée de la planification logistique globale, de l'organisation et de l'appui aux réunions relevant de la Convention et de ses Protocoles, et fournit un appui logistique complet afin de faciliter la planification, l'exécution et la gestion de ces réunions. L'Unité coordonne la gestion globale des réunions en engageant les processus liés à l'organisation des conférences en temps opportun et en exécutant les tâches logistiques associées à ces réunions. Elle garantit le bon déroulement des réunions en recherchant et en mettant en place les services de conférence appropriés, notamment les locaux et le personnel, et en fournissant en temps opportun des services de planification et de préparation de qualité pour toutes les réunions prévues au titre de la Convention et de ses Protocoles.

112. Cette unité compte actuellement 2,5 postes des services généraux, dont 1,5 financés sur le budget de base et 1 financé par les fonds destinés aux coûts d'appui aux programmes. Il est proposé de créer un nouveau poste de niveau P-3 (administrateur des services de conférence) pour diriger cette unité.

Unité des opérations de réunion

113. La nouvelle Unité des opérations de réunion assurera les services nécessaires au bon déroulement des réunions prévues par la Convention et ses Protocoles. Elle coordonne l'ensemble des fonctions opérationnelles liées aux services de conférence, telles que l'inscription aux réunions, les achats liés à celles-ci et la gestion

des déplacements des participants bénéficiant d'un financement. L'Unité gère le système d'inscription aux réunions en coordination avec les organisateurs de réunions au sein du secrétariat, le service informatique et le service juridique, et veille à ce que l'inscription des participants soit conforme aux règles et règlements applicables. L'Unité organise les déplacements de tous les participants aux réunions pour lesquelles des fonds sont disponibles, des interprètes, des procès-verbalistes et du personnel engagé par le Secrétariat, en coordination avec l'agence de voyage désignée et les bureaux mondiaux des Nations Unies chargés des déplacements.

114. L'Unité compte actuellement 5,5 postes : 1,5 poste financé sur le budget de base (1 poste P-3 et 0,5 poste SG) et 4 postes des services généraux (deux assistants aux déplacements et deux assistants administratifs/de réunion) financés par les fonds destinés aux coûts d'appui au programme. Le poste P-3 financé sur le budget de base, qui relevait auparavant de la Division de l'administration et dirigeait l'administration générale, sera affecté à la direction de l'Unité. Les deux assistants aux déplacements, qui relevaient auparavant de l'Unité des finances et du budget, seront réaffectés pour fournir l'appui à l'Unité. Les 2,5 postes d'assistants administratifs/de réunion, qui relevaient auparavant de l'Unité de l'administration générale, seront réaffectés en appui à l'Unité.

115. Dans le cadre du scénario de croissance nominale nulle, le secrétariat propose le maintien de tous les postes existants et un montant de 122 500 USD au titre des dépenses hors postes afin d'offrir un appui à la mise en œuvre des mandats relevant de ce programme.

116. Dans le cadre du scénario de croissance réelle nulle, le Secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants et un montant de 81 000 USD au titre des dépenses hors postes afin d'offrir un appui à la mise en œuvre des mandats relevant de ce programme.

117. Dans le scénario proposé, les crédits non liés aux postes couvrent les frais de déplacement du personnel (22 500 USD) et le recours à du personnel temporaire (100 000 USD).

2. Division d'appui administratif et opérationnel

Besoins en ressources proposés (budget de base): 5 025 051 USD

118. Cette Division fournit à l'ensemble des unités de programme des services d'appui administratif et opérationnel proactifs, axés sur les besoins des utilisateurs et innovants, en vue de promouvoir l'efficacité et l'efficience et de gérer et d'atténuer les risques administratifs et opérationnels dans le cadre du mandat et des activités du Secrétariat. Ses services couvrent l'ensemble des fonctions liées aux ressources humaines, aux finances et au budget, ainsi qu'à l'administration générale. La Division administrative et opérationnelle se compose de trois unités : l'Unité des finances et du budget, l'Unité des ressources humaines et l'Unité de gestion et de respect des obligations.

119. Les ressources affectées aux postes de la Division de l'administration sont principalement financées par le compte fiduciaire des frais généraux, conformément aux politiques du PNUE. Ce compte fiduciaire est alimenté par les coûts d'appui aux programmes, qui servent à financer le soutien administratif et opérationnel du Secrétariat. Depuis 2023, la situation financière relative aux recettes provenant des frais généraux administratifs s'est améliorée et les dépenses éligibles sont entièrement couvertes par les dotations budgétaires approuvées.

Unité des finances et du budget

120. L'Unité des finances et du budget assure la gestion stratégique du budget et des finances afin de garantir une gestion rigoureuse des ressources du Secrétariat et d'apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre efficace de son mandat au titre de la Convention sur la diversité biologique et de ses Protocoles. Elle est chargée de l'élaboration et du suivi du budget-programme, en veillant à ce qu'il soit conforme aux priorités de l'organisation et aux décisions de la Conférence des Parties. L'Unité supervise la gouvernance financière, le respect des obligations et la redevabilité, en fournissant des analyses et des orientations qui favorisent l'élaboration de politiques transparente et éclairée de la part de la direction et des organes directeurs. L'Unité gère également les opérations financières au sein du Secrétariat, notamment en apportant un appui à la mobilisation des ressources, au contrôle des dépenses, à l'établissement de rapports financiers et à la

coordination des audits, garantissant ainsi l'utilisation efficace et responsable des fonds publics confiés au Secrétariat.

121. L'unité compte actuellement six postes, dont tous, à l'exception d'un poste P-2 (de base), sont financés par le fonds du compte fiduciaire des frais généraux. Elle est dirigée par un administrateur des finances et du budget de classe P-4 et bénéficie d'un appui de la part d'un administrateur des finances et du budget de classe P-3 (le poste existant a été redéployé vers l'Unité des services de gestion et de respect des obligations afin de faciliter la transition à la suite de l'examen fonctionnel ; il a toutefois été immédiatement remplacé), d'un administrateur adjoint des finances et du budget de classe P-2, ainsi que de trois fonctionnaires des services généraux. En fournissant des analyses financières stratégiques et en assurant un contrôle budgétaire rigoureux, l'unité renforce la capacité du Secrétariat à s'acquitter de ses mandats, à accompagner les processus intergouvernementaux et à fournir un appui aux Parties pour qu'elles atteignent les objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Unité des ressources humaines

122. L'Unité des ressources humaines fournit des services stratégiques, axés sur les besoins des usagers et efficaces en matière de ressources humaines en appui à la mise en œuvre effective du mandat du Secrétariat. Elle veille à attirer, former et fidéliser un personnel compétent et diversifié, tout en favorisant le respect des obligations des Nations Unies et en contribuant à la mise en place d'une organisation hautement performante, agile et responsable. Elle apporte un appui administratif et en matière de gestion du personnel aux agents du Secrétariat en assurant l'interprétation et la mise en œuvre du règlement du personnel, en effectuant les opérations nécessaires dans les systèmes Umoja et Inspira, et en fournissant des conseils aux agents sur toutes les questions relatives aux ressources humaines, y compris la formation.

123. L'unité est actuellement dirigée par un responsable des ressources humaines de classe P-3, appuyé par quatre fonctionnaires des services généraux ; en outre, 50 % d'un poste d'assistant administratif de classe G-6 est partagé avec l'Unité de rédaction et des langues, et financé par le budget de base.

Unité des services de gestion et du respect des obligations

124. L'Unité des services de gestion et du respect des obligations sera chargée de la gestion des locaux ainsi que de la fourniture et de la maintenance des services nécessaires au fonctionnement du Secrétariat (achats, gestion des bâtiments, etc.). Cette unité, anciennement dénommée « Unité de l'administration générale », a été restructurée afin de contribuer à l'amélioration des fonctions administratives internes du Secrétariat, dans le but de renforcer la proactivité, la transparence et l'efficacité, tout en garantissant le respect des normes les plus strictes des Nations Unies en matière de redevabilité, et en soutenant la mise en œuvre effective du mandat du Secrétariat au titre de la Convention et de ses Protocoles. Agissant en tant que centre de coordination central de la Division du soutien administratif et opérationnel, elle transforme l'appui administratif en une fonction stratégique qui favorise l'efficacité, la responsabilité, la conformité et la durabilité. En réponse à l'examen fonctionnel, cette unité sera chargée de renforcer la transformation opérationnelle et l'efficacité grâce à la gestion du changement, à des procédures opérationnelles standardisées, à des systèmes de gestion des tickets et à des tableaux de bord de performance ; de garantir la responsabilité, le respect des règles ainsi que la gestion et l'atténuation des risques ; de renforcer l'assurance qualité dans les projets de partenariat ; et d'améliorer la durabilité et le contrôle des actifs, ainsi que la gestion efficace des actifs et des installations.

125. Cette unité sera dirigée par l'actuel P-3, réaffecté depuis l'Unité des finances et du budget, et bénéficiera de l'appui de deux assistants administratifs. Les quatre fonctionnaires des services généraux chargés des déplacements et des achats, tous financés par des fonds extrabudgétaires, ont été réaffectés à l'Unité d'organisation des réunions.

126. Dans le cadre du scénario de croissance nominale nulle, le Secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants ainsi qu'un montant de 4 497 172 USD au titre des dépenses hors postes afin de contribuer à la mise en œuvre des mandats relevant du programme, y compris les frais de fonctionnement généraux du Secrétariat, ainsi que le loyer et les frais connexes, la formation, l'assistance temporaire et les missions officielles.

127. Dans le cadre du scénario de croissance réelle nulle, le Secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants et un montant de 4 548 672 USD au titre des dépenses hors postes afin de contribuer à la mise en œuvre des mandats relevant du programme, y compris les frais de fonctionnement généraux du Secrétariat ainsi que le loyer et les frais connexes, la formation, l'assistance temporaire et les missions officielles.

128. Dans le scénario proposé, une enveloppe de 4 548 672 USD est prévue au titre des dépenses hors postes afin de contribuer à la mise en œuvre des mandats relevant du programme, notamment les dépenses générales de fonctionnement du Secrétariat, ainsi que le loyer et les frais connexes, la formation, le personnel temporaire et les missions officielles.

3. Unité des technologies de l'information et de la transformation numérique

Besoins en ressources proposés (budget de base) : 3 124 751 USD

129. L'Unité des technologies de l'information et de la transformation numérique fournit des services numériques fiables et sécurisés à l'appui de la mise en œuvre de la Convention et permettant au secrétariat de mener à bien ses activités. L'Unité adopte une approche stratégique : elle pilote la transformation numérique du secrétariat et travaille en étroite collaboration avec les secrétariats d'autres conventions ainsi qu'avec les partenaires des Nations Unies afin d'améliorer la collaboration, de partager des solutions, de promouvoir l'interopérabilité et de s'aligner sur les normes des Nations Unies. Grâce à une utilisation efficace des outils et systèmes numériques, l'Unité définit la stratégie informatique, renforce l'efficacité opérationnelle et favorise l'élaboration des politiques et la prise de décision éclairée. Le transfert de cette Unité depuis la Division de l'administration fait suite à la recommandation issue de l'examen fonctionnel visant à renforcer l'orientation stratégique dans la planification et l'exécution des services informatiques, en regroupant les ressources auparavant réparties entre plusieurs unités liées aux technologies de l'information au sein d'une Unité des technologies de l'information et de la transformation numérique unifiée, afin d'améliorer l'efficacité, la coordination et l'appui à l'innovation numérique. L'Unité se concentrerait sur trois domaines d'activité : a) fournir des outils et des solutions à l'usage des Parties et d'autres parties prenantes externes (par exemple, des produits de connaissance, un mécanisme d'échange d'informations, un site web) ; b) mener la transformation numérique interne afin d'améliorer les processus et les flux de travail internes, la coordination, la gestion des connaissances, ainsi que la gestion des performances et des données ; et c) fournir un appui à la gestion des équipements, de l'infrastructure et des systèmes informatiques..

130. L'unité compte actuellement cinq employés professionnels : un agent de classe P-4 (chef d'unité, chargé du développement global des technologies de l'information et de la transformation numérique), un agent de classe P-3 (développement des technologies de l'information) et trois agents de classe P-2 (développement des technologies de l'information ; appui aux aspects techniques des mécanismes d'échange d'informations prévus par les Protocoles ; infrastructure informatique), ainsi que deux agents des services généraux (chargés de l'appui à l'infrastructure informatique et des tâches liées aux technologies de l'information dans le cadre des services de conférence).

131. En réponse aux recommandations issues de l'examen fonctionnel visant à renforcer l'orientation stratégique dans la planification et la mise en œuvre des services informatiques et de la transformation numérique, le secrétariat demande la création d'un poste supplémentaire (responsable adjoint à la gestion des programmes) de classe P-2, chargé de mettre l'accent sur la transformation numérique afin d'apporter un appui à la gestion efficace des travaux du secrétariat, ainsi que l'organisation efficace des différentes réunions.

132. Dans le cadre du scénario de croissance nominale nulle, Le Secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants et un montant de 50 000 USD au titre des dépenses hors postes afin de financer l'assistance informatique.

133. Dans le cadre du scénario de croissance réelle nulle, le secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants ainsi qu'un montant de 130 000 USD au titre des dépenses hors postes afin de financer l'assistance informatique.

134. Dans le scénario proposé, les ressources hors postes prévoient une dotation de 170 000 USD au titre des dépenses hors postes afin de financer l'assistance informatique.

4. Unité du Fonds japonais pour la biodiversité

135. L'équipe du Fonds japonais pour la biodiversité gère et met à profit le Fonds japonais pour la biodiversité afin de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, de ses Protocoles et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Au sein du secrétariat, cette équipe remplit une fonction spécifique visant à apporter un appui ciblé aux pays en développement Parties, tout en veillant à la cohérence avec les priorités d'ensemble du secrétariat et les décisions de la Conférence des Parties. En utilisant le fonds de manière stratégique, l'équipe apporte un appui aux principaux efforts nationaux de mise en œuvre et facilite une participation inclusive aux actions en faveur de la biodiversité, renforçant ainsi l'efficacité, la cohérence et l'impact globaux du soutien international à la biodiversité.

136. L'Unité du Fonds japonais pour la biodiversité, financée par des fonds extrabudgétaires, est actuellement dotée d'un poste de grade D-1 (chargé de la gestion globale du Fonds japonais pour la biodiversité) et d'un poste de responsable de la gestion des programmes de grade P-4 (apportant un appui partiel à la Division des sciences, du suivi et des capacités), ainsi que d'un poste de jeune professionnel (JPO) de grade P-2 (en détachement) et d'un agent des services généraux (apportant un appui partiel à la gestion des programmes).

IV. Projet de décision

137. Le projet de décision ci-dessous est soumis à l'examen de la Conférence des Parties à la Convention. La Conférence des Parties est invitée à adopter une décision s'inspirant des termes suivants :

La Conférence des Parties,

Rappelant la décision [16/28](#) du 6 décembre 2024,

Ayant examiné les informations contenues dans les documents élaborés par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique⁶ concernant le point de l'ordre du jour de sa dix-septième réunion relatif à la gestion de la Convention et au budget des fonds d'affectation spéciale⁷,

Reconnaissant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen fonctionnel approfondi mené par un organisme externe sur la structure du Secrétariat, selon le rapport présenté par le Secrétariat dans le document [CBD/COP/17/4/Add.4](#),

Reconnaissant les efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer l'alignement stratégique et à long terme de ses fonctions et de sa structure par le biais de l'examen fonctionnel, et prenant note des lacunes en matière d'effectifs et de ressources qui empêchent le Secrétariat d'être pleinement opérationnel conformément aux mandats fondamentaux de la Convention et de ses Protocoles, ainsi qu'aux priorités définies par la Conférence des Parties, notamment en ce qui concerne l'appui à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal⁸,

Accueillant avec satisfaction les contributions financières versées par les pays développés Parties aux fonds d'affectation spéciale volontaires afin de faciliter la participation des Parties, des peuples autochtones et des communautés locales aux processus de la Convention et de ses Protocoles,

Reconnaissant les contraintes budgétaires qui pèsent sur les Parties, et prenant note avec inquiétude que la participation aux réunions organisées au titre de la Convention et de ses Protocoles des pays en développement Parties, et en particulier parmi ceux-ci les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que des Parties à économie en transition, a été compromise par l'absence de financement prévisible et durable,

1. *Décide* d'adopter un programme de travail et un budget intégrés destinés à la Convention sur la diversité biologique et au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques⁹

⁶ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1760, n°30619.

⁷ CBD/COP/17/3, CBD/COP/17/4, CBD/COP/17/4/Add.2, CBD/COP/17/4/Add.3 et CBD/COP/17/4/Add.4.

⁸ Annexe à la décision [15/4](#).

⁹ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2226, n°30619.

ainsi qu'au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation¹⁰ pour la période biennale de 2027–2028 ;

2. *Décide également* de répartir l'ensemble des coûts liés aux services de secrétariat de la Convention, du Protocole de Cartagena et du Protocole de Nagoya selon une proportion de 72, 15 et 13 pour la période biennale de 2027-2028 ;

3. *Approuve* un budget-programme pour le Fonds d'affectation spéciale général pour la Convention, d'un montant de XX USD pour 2027 et de XX USD pour 2028, ce qui représente 72 % du budget intégré de XX USD pour 2027 et de XX USD pour la Convention et ses Protocoles pour 2028, aux fins énumérées dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous ;

4. *Approuve également* l'utilisation du solde non dépensé du Fonds d'affectation spéciale général de la Convention, du Fonds d'affectation spéciale général pour le Budget-programme de base du Protocole de Cartagena et du Fonds d'affectation spéciale général pour le Budget-programme de base du Protocole de Nagoya (les « fonds d'affectation spéciale généraux ») pour l'exercice biennal de 2025-2026, soit XX USD, pour compenser les contributions des Parties à la Convention, des Parties au Protocole de Cartagena et des Parties au Protocole de Nagoya, respectivement, pour l'exercice biennal 2027-2028 ;

5. *Exprime ses remerciements* au Canada, en tant que pays hôte du secrétariat, pour son appui renouvelé au secrétariat, et se réjouit de la contribution de 2 277 896 dollars canadiens pour 2027 et de 2 300 273 dollars canadiens pour 2028 versée par le pays hôte et la province de Québec pour couvrir le loyer et les dépenses connexes du secrétariat, qui seront répartis dans une proportion de 72 à 15 à 13 afin de compenser les contributions des Parties à la Convention, des Parties au Protocole de Cartagena et des Parties au Protocole de Nagoya, respectivement, pour l'exercice biennal 2027-2028 ;

6. *Adopte* le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses des exercices 2027 et 2028, conforme au barème des quotes-parts actuel des Nations Unies¹¹, présenté à l'annexe de la présente décision ;

7. *Prend note* des recommandations issues de l'examen fonctionnel du secrétariat et de la proposition de redéploiement des postes existants, et se félicite de la nouvelle structure organisationnelle du secrétariat, telle qu'elle est présentée dans le document [CBD/COP/17/4/Add.4](#), qui devrait permettre d'améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de ses activités ;

8. *Adopte* le tableau des effectifs du Secrétariat pour l'exercice biennal de 2027-2028, tel qu'il figure dans le tableau 3, utilisé aux fins du calcul des coûts pour l'établissement du budget global ;

9. *Prend note* que la Secrétaire exécutive, dans le respect des règlements et règles des Nations Unies et sans préjudice de toute décision que pourrait prendre la Conférence des Parties lors de sa dix-huitième réunion, procède actuellement à l'ajustement des descriptions de poste et des attributions dans le cadre de la mise en œuvre de l'examen fonctionnel du Secrétariat au sein de la nouvelle structure organisationnelle proposée, en veillant à ce que le coût global du Secrétariat ne dépasse pas le budget intégré approuvé et à ce qu'il n'en résulte aucune augmentation des dépenses de personnel au cours de l'exercice biennal 2027–2028 ;

10. *Prie* la Secrétaire exécutive de faire rapport au Bureau et de lui fournir toutes les informations nécessaires, y compris en matière d'application des dispositions administratives conclues entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le secrétariat, afin de permettre au Bureau de jouer un rôle directeur dans la préparation et le déroulement des réunions de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole ;

11. *Autorise* la Secrétaire exécutive à conclure des engagements à concurrence du montant du budget approuvé, en puisant dans les ressources de trésorerie disponibles, y compris les soldes non

¹⁰ Ibid., vol. 3008, n 30619.

¹¹ Comme indiqué dans la résolution 79/249 de l'Assemblée générale.

dépensés, les contributions des exercices financiers antérieurs et les recettes diverses, conformément aux décisions de la Conférence des Parties ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière des Nations Unies¹², et prie la Secrétaire exécutive de communiquer ces engagements en temps utile ;

12. *Autorise également* la Secrétaire exécutive à procéder à des transferts de ressources entre les programmes, au sein de chacune des principales lignes budgétaires figurant dans le tableau 4 tel qu'indiqué ci-dessous, à concurrence de 15 % du budget total des programmes, sous réserve qu'une limitation supplémentaire à 25 % maximum de chacune de ces lignes budgétaires soit appliquée ;

13. *Exhorte* la Secrétaire exécutive à atténuer encore davantage l'impact environnemental des activités du Secrétariat et à présenter un rapport à la Conférence des Parties sur les mesures prises à cet égard ;

14. *Réitère sa demande* à la Secrétaire exécutive, afin de promouvoir davantage la transparence et la redevabilité, de maintenir sur le site web de la Convention la rubrique contenant des liens vers des informations actualisées relatives à la gouvernance de la Convention, y compris les rapports d'audit complétés et acceptés, les recommandations d'audit et leur application, les règles et règlements financiers applicables, ainsi que toute autre information budgétaire et financière pertinente pour faciliter les contrôles préalables et les décisions financières des Parties et d'autres donateurs potentiels ;

15. *Rappelle* à toutes les Parties à la Convention et à ses Protocoles que les contributions aux fonds d'affectation spéciale de base sont dues le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle les contributions ont été budgétisées, exhorte toutes les Parties à payer ces contributions dans les délais impartis, et demande à la Secrétaire exécutive d'informer les Parties du montant de leur contribution dès que possible au cours de l'année précédant l'année pour laquelle les contributions doivent être payées ;

16. *Reconnaît avec préoccupation* que plusieurs Parties à la Convention et à ses Protocoles n'ont pas payé leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de base pour 2026 et les années précédentes, et que certaines Parties n'ont jamais versé leurs contributions, et note également que conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public adoptées par les Nations Unies¹³, les provisions pour pertes sur créances étaient évaluées à 2 685 322 USD pour la Convention, 785 985 USD pour le Protocole de Cartagena et 326 309 USD pour le Protocole de Nagoya à la fin de 2025 et soustraites du solde des fonds pour couvrir les créances douteuses, et ne peuvent donc pas être utilisées au profit des Parties respectives ;

17. *Exhorte* les Parties à la Convention et à ses Protocoles qui n'ont pas encore payé leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de base pour 2026 et les années précédentes à le faire sans tarder et sans condition et prie la Secrétaire exécutive de publier et de maintenir à jour les informations sur l'état des contributions versées aux trois fonds d'affectation spéciale de base, au Fonds spécial de contributions volontaires destiné à des activités supplémentaires approuvées au titre de la Convention et de ses Protocoles, au Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention et le Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des peuples autochtones et communautés locales, et de tenir régulièrement au courant les membres des Bureaux de la Conférence des Parties à la Convention et de ses Protocoles, ainsi que ceux de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles, afin qu'ils puissent fournir aux régions concernées des informations sur les contributions impayées et les conséquences de ceci ;

18. *Demande* au Programme des Nations Unies pour l'environnement, en sa qualité d'administrateur, d'utiliser toutes les voies diplomatiques disponibles afin de communiquer aux Parties les arriérés de contributions aux fonds d'affectation spéciale général pour 2026 et les années précédentes, afin que ces arriérés soient payés au bénéfice de toutes les Parties à la Convention et à ses

¹² ST/SGB/2013/4, ST/SGB/2013/4/Amend.1, ST/SGB/2015/4, ST/SGB/2015/4/Amend.1 et ST/SGB/2019/2.

¹³ Voir la sect. IV de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Protocoles, et prie la Secrétaire exécutive de faire rapport au Bureau de la Conférence des Parties sur l'état de ces arriérés à sa dix-huitième réunion ;

19. *Confirme* qu'en ce qui concerne les contributions dues depuis le 1^{er} janvier 2006, les Parties dont les contributions sont en souffrance depuis plus de deux (2) ans ne seront pas admissibles à être membres des Bureaux de la Conférence des Parties à la Convention, de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à ses Protocoles ou de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, ni à désigner un membre d'un comité chargé du respect des obligations, et décide que cette restriction ne s'applique qu'aux Parties qui ne sont pas des pays en développement ou des petits États insulaires en développement ;

20. *Autorise* la Secrétaire exécutive à conclure un accord avec toute Partie dont les contributions sont en souffrance depuis deux ans et plus, en vertu desquels la Partie accepte un calendrier de paiement qui permettra d'éliminer les arriérés en six ans, selon la situation financière de la Partie, et de payer les futures contributions à la date fixée, et à rendre compte de ces arrangements au Bureau concerné à sa prochaine réunion, ainsi qu'à la Conférence des Parties à sa dix-huitième réunion ;

21. *Décide* qu'une Partie ayant conclu un accord conformément au paragraphe 20 ci-dessus et qui en respecte pleinement les dispositions ne sera pas soumise aux dispositions du paragraphe 19 ci-dessus ;

22. *Prie* la Secrétaire exécutive, et invite le Président de la Conférence des Parties, par le biais d'une lettre signée conjointement, à notifier aux Parties ayant des contributions en souffrance qu'elles sont en retard de paiement et à les inviter à prendre sans délai les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, ainsi qu'à remercier les Parties qui ont réagi de manière positive en s'acquittant de leurs contributions en souffrance ;

23. *Prend acte* des estimations de financement pour :

a) Le Fonds spécial de contributions volontaires destiné à des activités supplémentaires approuvées au titre de la Convention et de ses Protocoles pour la période 2027–2028 (voir le tableau X) ;

b) Le Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention pour la période 2027–2028 (voir le tableau X) ;

c) Le Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des peuples autochtones et communautés locales pour la période 2027–2028 (voir le tableau X) ;

24. *Rappelle* la règle 30 du règlement intérieur pour les réunions de la Conférence des Parties¹⁴ et souligne la nécessité d'une large participation des Parties aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, notamment pour atteindre le niveau de 2/3 des Parties présentes nécessaire pour avoir un quorum de la réunion qui permet de prendre des décisions ;

25. *Réaffirme* l'importance d'une participation pleine et effective d'au moins deux délégués provenant de pays en développement Parties, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ainsi que des Parties à économie en transition, aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, ainsi qu'aux réunions des organes subsidiaires, qui doit être financée, selon les besoins, à partir du Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention, et, à cet égard, invite les pays développés Parties et les autres Parties en mesure de le faire, y compris dans le contexte de la coopération Sud-Sud, à verser à ce Fonds des contributions en temps opportun et d'une valeur qui permettra cette participation pleine et effective ;

26. *Autorise* la Secrétaire exécutive, dans des circonstances exceptionnelles et conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière des Nations Unies, à prélever, en consultation avec le Bureau, un montant total ne dépassant pas 500 000 USD pour l'exercice biennal 2027-2028 à

¹⁴ Annexe à la décision [I/1](#), telle que modifiée dans la décision [V/20](#).

partir des réserves disponibles dans les trois fonds d'affectation spéciale de base, pour pallier les déficits temporaires du Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention, afin d'apporter un appui à la participation des délégués des pays en développement Parties, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement parmi eux, ainsi que des Parties à économie en transition, à la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties, à la treizième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya;

27. *Encourage fortement* les pays développés Parties et les autres Parties en mesure de le faire, y compris dans le contexte de la coopération Sud-Sud, à fournir au Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention les ressources financières nécessaires pour permettre la participation pleine et effective des représentants des pays en développement Parties, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement parmi eux, ainsi que des Parties à économie en transition, aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention, de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j), et des autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales;

28. *Rappelle* le paragraphe 31 de la décision [IX/34](#) du 23 mai 2008, et prie la Secrétaire exécutive, lorsqu'elle attribuera des sommes provenant du Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention, de continuer de donner la priorité aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement ;

29. *Exprime sa préoccupation* devant le niveau continuellement bas de contributions au Fonds d'affectation spéciale volontaire destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention, et encourage toutes les Parties, en particulier les pays développés Parties et les autres Parties en mesure de le faire, à apporter leur appui et à faciliter la collaboration du secrétariat avec les donateurs actuels et potentiels du Fonds, notamment les organismes privés et philanthropiques, en vue d'élargir la base des donateurs et de garantir des ressources suffisantes pour soutenir la participation des pays en développement admissibles aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention, de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole et des organes subsidiaires ;

30. *Prie* la Secrétaire exécutive de rappeler aux Parties au mois de janvier de chaque exercice la nécessité de contribuer au Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention au moins six mois avant les réunions ordinaires de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles, de faire les demandes au mois de décembre de chaque année pour tous les besoins de toutes les réunions pertinentes au cours de l'année subséquente et d'émettre longtemps à l'avance une invitation à contribuer aux autres donateurs ;

31. *Prie également* la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Bureau, de continuer à assurer le suivi de la disponibilité des contributions versées au Fonds spécial de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention, en vue de permettre aux membres des Bureaux de porter tout déficit de contribution à l'attention des Parties et, selon qu'il convient, des donateurs potentiels dans leurs régions

32. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive, en préparation des réunions de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles, de dresser et distribuer aux Parties une liste des travaux demandés à la Secrétaire exécutive, y compris les implications de chaque projet de décision, le cas échéant, afin d'informer les Parties, sans préjudice des décisions de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles ;

33. *Prie* la Secrétaire exécutive d'élaborer et de présenter un programme de travail actualisé, détaillé et intégré pour la période 2029–2030 qui énonce les objectifs, les tâches à accomplir par le Secrétariat et les résultats escomptés en ce qui concerne chaque poste budgétaire, pour la Convention et ses Protocoles, pour examen par la Conférence des Parties à la Convention, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya à leur dix-huitième, treizième et septième réunion respectivement, et un budget-programme correspondant suivant la présentation du projet de budget-programme pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour l'exercice biennal avec les trois scénarios suivants, compte tenu de la liste figurant au paragraphe 32 :

a) Le budget-programme (trois fonds d'affectation spéciale de base) fixé au niveau total de 2027–2028 en termes réels moins le montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2025-2026 ;

b) Le budget-programme (trois fonds d'affectation spéciale de base) fixé au niveau total de 2029–2030 en termes nominaux, moins le montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2027–2028 ;

c) Le budget-programme (trois fonds d'affectation spéciale de base) nécessaire à l'exécution du programme de travail de la Convention et de ses Protocoles, moins le montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2027–2028 ;

34. *Prie également* la Secrétaire exécutive de mettre en place toutes les mesures possibles pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Secrétariat, et de refléter ces mesures dans les trois scénarios susmentionnés ;

35. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Conférence des Parties à la Convention, à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya à leur dix-huitième, treizième et septième réunion respectivement, sur les recettes et l'exécution du budget, les soldes non dépensés et l'état des excédents et des reports, ainsi que sur tout ajustement apporté au budget pour l'exercice biennal 2027–2028;

36. *Prend note* des informations fournies par la Secrétaire exécutive sur l'administration de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2025–2026¹⁵, en particulier sur l'exécution du budget intégré, et prie la Secrétaire exécutive de soumettre des informations relatives à l'exécution des budgets des fonds d'affectation spéciale de base et volontaires lors de toutes les réunions de la Conférence des Parties à venir, afin que les Parties disposent d'un rapport complet sur les dépenses engagées au titre de la Convention.

[Espace réservé aux tableaux mentionnés dans les paragraphes 3, 8, 12 et 23]

¹⁵ CBD/COP/17/3.

Annexe

Contributions aux fonds d’affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles pour l’exercice biennal 2027–2028

Tableau 1*
Contributions aux fonds d’affectation spéciale pour le budget-programme de base de la Convention sur la diversité biologique pour 2027–2028

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d’un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Afghanistan	0,005	0,007	882	1 044	1 926	933	1 077	2 010	979	1 184	2 163
Albanie	0,010	0,013	1 764	2 088	3 852	1 865	2 154	4 019	1 957	2 369	4 326
Algérie	0,087	0,113	15 349	18 168	33 517	16 227	18 739	34 966	17 031	20 611	37 642
Andorre	0,004	0,005	706	835	1 541	746	862	1 608	783	948	1 731
Angola	0,010	0,010	1 355	1 604	2 959	1 433	1 654	3 087	1 504	1 820	3 324
Antigua et Barbuda	0,002	0,003	353	418	771	373	431	804	392	474	866
Argentine	0,490	0,638	86 450	102 326	188 776	91 396	105 543	196 939	95 921	116 085	212 006
Arménie	0,007	0,009	1 235	1 462	2 697	1 305	1 508	2 813	1 370	1 658	3 028
Australie	2,040	2,656	359 913	426 008	785 921	380 506	439 405	819 911	399 345	483 295	882 640
Autriche	0,626	0,815	110 444	130 726	241 170	116 763	134 837	251 600	122 544	148 305	270 849
Azerbaïdjan	0,034	0,044	5 999	7 100	13 099	6 342	7 324	13 666	6 656	8 055	14 711
Bahamas	0,015	0,020	2 647	3 132	5 779	2 798	3 231	6 029	2 936	3 554	6 490
Bahreïn	0,050	0,065	8 822	10 440	19 262	9 326	10 770	20 096	9 788	11 845	21 633
Bangladesh	0,010	0,010	1 355	1 604	2 959	1 433	1 654	3 087	1 504	1 820	3 324
Barbade	0,007	0,009	1 235	1 462	2 697	1 305	1 508	2 813	1 370	1 658	3 028
Biélorussie	0,043	0,056	7 587	8 980	16 567	8 020	9 262	17 282	8 418	10 187	18 605
Belgique	0,773	1,006	136 379	161 424	297 803	144 182	166 500	310 682	151 321	183 131	334 452
Belize	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Bénin	0,005	0,007	882	1 044	1 926	933	1 077	2 010	979	1 184	2 163
Bhoutan	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Bolivie (État plurinational de)	0,018	0,023	3 176	3 759	6 935	3 357	3 877	7 234	3 524	4 264	7 788

* Le tableau 1 sera intégrée à la décision finale de la Conférence des Parties à la Convention, une fois qu’un barème unique des quotes-parts aura été adopté.

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Bosnie et Herzégovine	0,014	0,018	2 470	2 924	5 394	2 611	3 016	5 627	2 741	3 317	6 058
Botswana	0,013	0,017	2 294	2 715	5 009	2 425	2 800	5 225	2 545	3 080	5 625
Brésil	1,411	1,837	248 940	294 656	543 596	263 184	303 922	567 106	276 214	334 279	610 493
Brunei-Darussalam	0,019	0,025	3 352	3 968	7 320	3 544	4 093	7 637	3 719	4 501	8 220
Bulgarie	0,071	0,092	12 526	14 827	27 353	13 243	15 293	28 536	13 899	16 820	30 719
Burkina Faso	0,005	0,007	882	1 044	1 926	933	1 077	2 010	979	1 184	2 163
Burundi	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Cap Vert	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Cambodge	0,008	0,010	1 411	1 671	3 082	1 492	1 723	3 215	1 566	1 895	3 461
Cameroun	0,014	0,018	2 470	2 924	5 394	2 611	3 016	5 627	2 741	3 317	6 058
Canada	2,543	3,311	448 657	531 049	979 706	474 327	547 748	1 022 075	497 811	602 460	1 100 271
République Centrafricaine	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Tchad	0,005	0,007	882	1 044	1 926	933	1 077	2 010	979	1 184	2 163
Chili	0,374	0,487	65 984	78 102	144 086	69 760	80 558	150 318	73 213	88 604	161 817
Chine	20,004	22,000	2 981 259	3 528 744	6 510 003	3 151 839	3 639 707	6 791 546	3 307 887	4 003 263	7 311 150
Colombie	0,197	0,256	34 756	41 139	75 895	36 745	42 433	79 178	38 564	46 671	85 235
Comores	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Congo	0,005	0,007	882	1 044	1 926	933	1 077	2 010	979	1 184	2 163
Cook (Îles)	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Costa Rica	0,063	0,082	11 115	13 156	24 271	11 751	13 570	25 321	12 333	14 925	27 258
Côte d'Ivoire	0,024	0,031	4 234	5 012	9 246	4 476	5 170	9 646	4 698	5 686	10 384
Croatie	0,088	0,115	15 526	18 377	33 903	16 414	18 955	35 369	17 227	20 848	38 075
Cuba	0,122	0,159	21 524	25 477	47 001	22 756	26 278	49 034	23 882	28 903	52 785
Chypre	0,035	0,046	6 175	7 309	13 484	6 528	7 539	14 067	6 851	8 292	15 143
République tchèque	0,344	0,448	60 691	71 837	132 528	64 164	74 096	138 260	67 341	81 497	148 838
République populaire démocratique de Corée	0,005	0,007	882	1 044	1 926	933	1 077	2 010	979	1 184	2 163

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
République démocratique du Congo	0,010	0,010	1 355	1 604	2 959	1 433	1 654	3 087	1 504	1 820	3 324
Danemark	0,531	0,691	93 684	110 887	204 571	99 044	114 374	213 418	103 947	125 799	229 746
Djibouti	0,002	0,003	353	418	771	373	431	804	392	474	866
Dominique	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
République dominicaine	0,069	0,090	12 174	14 409	26 583	12 870	14 862	27 732	13 507	16 347	29 854
Équateur	0,065	0,085	11 468	13 574	25 042	12 124	14 001	26 125	12 724	15 399	28 123
Égypte	0,182	0,237	32 110	38 007	70 117	33 947	39 202	73 149	35 628	43 117	78 745
El Salvador	0,013	0,017	2 294	2 715	5 009	2 425	2 800	5 225	2 545	3 080	5 625
Guinée équatoriale	0,008	0,010	1 411	1 671	3 082	1 492	1 723	3 215	1 566	1 895	3 461
Érythrée	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Estonie	0,045	0,059	7 939	9 397	17 336	8 394	9 693	18 087	8 809	10 661	19 470
Eswatini	0,002	0,003	353	418	771	373	431	804	392	474	866
Éthiopie	0,010	0,010	1 355	1 604	2 959	1 433	1 654	3 087	1 504	1 820	3 324
Union européenne	–	2,500	338 780	400 994	739 774	358 164	413 603	771 767	375 896	454 916	830 812
Fidji	0,003	0,004	529	626	1 155	559	646	1 205	587	711	1 298
Finlande	0,386	0,503	68 101	80 607	148 708	71 998	83 142	155 140	75 562	91 447	167 009
France	3,858	5,023	680 659	805 657	1 486 316	719 605	830 991	1 550 596	755 232	913 996	1 669 228
Gabon	0,011	0,014	1 941	2 297	4 238	2 052	2 369	4 421	2 153	2 606	4 759
Gambie	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Géorgie	0,009	0,012	1 588	1 879	3 467	1 679	1 939	3 618	1 762	2 132	3 894
Allemagne	5,692	7,411	1 004 228	1 188 647	2 192 875	1 061 688	1 226 025	2 287 713	1 114 252	1 348 487	2 462 739
Ghana	0,025	0,033	4 411	5 221	9 632	4 663	5 385	10 048	4 894	5 923	10 817
Grèce	0,280	0,365	49 400	58 472	107 872	52 226	60 311	112 537	54 812	66 335	121 147
Grenade	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Guatemala	0,046	0,060	8 116	9 606	17 722	8 580	9 908	18 488	9 005	10 898	19 903
Guinée	0,004	0,005	706	835	1 541	746	862	1 608	783	948	1 731

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Guinée-Bissau	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Guyana	0,011	0,014	1 941	2 297	4 238	2 052	2 369	4 421	2 153	2 606	4 759
Haïti	0,006	0,008	1 059	1 253	2 312	1 119	1 292	2 411	1 174	1 421	2 595
Honduras	0,010	0,013	1 764	2 088	3 852	1 865	2 154	4 019	1 957	2 369	4 326
Hongrie	0,223	0,290	39 344	46 569	85 913	41 594	48 033	89 627	43 654	52 831	96 485
Islande	0,035	0,046	6 175	7 309	13 484	6 528	7 539	14 067	6 851	8 292	15 143
Inde	1,106	1,440	195 130	230 963	426 093	206 294	238 226	444 520	216 508	262 022	478 530
Indonésie	0,579	0,754	102 152	120 911	223 063	107 997	124 713	232 710	113 344	137 170	250 514
Iran (République islamique d')	0,386	0,503	68 101	80 607	148 708	71 998	83 142	155 140	75 562	91 447	167 009
Irak	0,131	0,171	23 112	27 356	50 468	24 434	28 217	52 651	25 644	31 035	56 679
Iran	0,472	0,615	83 274	98 567	181 841	88 039	101 666	189 705	92 398	111 821	204 219
Israël	0,609	0,793	107 445	127 176	234 621	113 592	131 175	244 767	119 216	144 278	263 494
Italie	2,813	3,662	496 292	587 432	1 083 724	524 689	605 904	1 130 593	550 666	666 426	1 217 092
Jamaïque	0,007	0,009	1 235	1 462	2 697	1 305	1 508	2 813	1 370	1 658	3 028
Japon	6,930	9,022	1 222 646	1 447 176	2 669 822	1 292 603	1 492 683	2 785 286	1 356 600	1 641 781	2 998 381
Jordanie	0,021	0,027	3 705	4 385	8 090	3 917	4 523	8 440	4 111	4 975	9 086
Kazakhstan	0,131	0,171	23 112	27 356	50 468	24 434	28 217	52 651	25 644	31 035	56 679
Kenya	0,037	0,048	6 528	7 727	14 255	6 901	7 970	14 871	7 243	8 766	16 009
Kiribati	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Koweït	0,222	0,289	39 167	46 360	85 527	41 408	47 818	89 226	43 458	52 594	96 052
Kirghizistan	0,003	0,004	529	626	1 155	559	646	1 205	587	711	1 298
République démocratique populaire lao	0,006	0,008	1 059	1 253	2 312	1 119	1 292	2 411	1 174	1 421	2 595
Lettonie	0,050	0,065	8 822	10 441	19 263	9 326	10 770	20 096	9 788	11 845	21 633
Liban	0,022	0,029	3 881	4 594	8 475	4 104	4 739	8 843	4 307	5 212	9 519
Lesotho	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Libéria	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Libye	0,040	0,052	7 057	8 353	15 410	7 461	8 616	16 077	7 830	9 476	17 306
Liechtenstein	0,009	0,012	1 588	1 879	3 467	1 679	1 939	3 618	1 762	2 132	3 894
Lituanie	0,081	0,105	14 291	16 915	31 206	15 108	17 447	32 555	15 856	19 190	35 046
Luxembourg	0,073	0,095	12 879	15 244	28 123	13 616	15 724	29 340	14 290	17 294	31 584
Madagascar	0,004	0,005	706	835	1 541	746	862	1 608	783	948	1 731
Malawi	0,003	0,004	529	626	1 155	559	646	1 205	587	711	1 298
Malaisie	0,326	0,424	57 516	68 078	125 594	60 806	70 219	131 025	63 817	77 232	141 049
Maldives	0,004	0,005	706	835	1 541	746	862	1 608	783	948	1 731
Mali	0,005	0,007	882	1 044	1 926	933	1 077	2 010	979	1 184	2 163
Malte	0,020	0,026	3 529	4 177	7 706	3 730	4 308	8 038	3 915	4 738	8 653
Marshall (Îles)	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Mauritanie	0,003	0,004	529	626	1 155	559	646	1 205	587	711	1 298
Maurice (Île)	0,010	0,013	1 764	2 088	3 852	1 865	2 154	4 019	1 957	2 369	4 326
Mexique	1,137	1,480	200 599	237 437	438 036	212 076	244 903	456 979	222 576	269 366	491 942
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Monaco	0,011	0,014	1 941	2 297	4 238	2 052	2 369	4 421	2 153	2 606	4 759
Mongolie	0,004	0,005	706	835	1 541	746	862	1 608	783	948	1 731
Monténégro	0,004	0,005	706	835	1 541	746	862	1 608	783	948	1 731
Maroc	0,059	0,077	10 409	12 321	22 730	11 005	12 708	23 713	11 550	13 978	25 528
Mozambique	0,002	0,003	353	418	771	373	431	804	392	474	866
Myanmar	0,010	0,010	1 355	1 604	2 959	1 433	1 654	3 087	1 504	1 820	3 324
Namibie	0,007	0,009	1 235	1 462	2 697	1 305	1 508	2 813	1 370	1 658	3 028
Nauru	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Népal	0,010	0,010	1 355	1 604	2 959	1 433	1 654	3 087	1 504	1 820	3 324
Pays-Bas (Royaume des)	1,298	1,690	229 004	271 058	500 062	242 107	279 582	521 689	254 093	307 508	561 601
Nouvelle Zélande	0,302	0,393	53 281	63 066	116 347	56 330	65 049	121 379	59 119	71 547	130 666
Nicaragua	0,004	0,005	706	835	1 541	746	862	1 608	783	948	1 731

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Niger	0,004	0,005	706	835	1 541	746	862	1 608	783	948	1 731
Nigéria	0,150	0,195	26 464	31 324	57 788	27 978	32 309	60 287	29 364	35 536	64 900
Niue	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Macédoine du Nord	0,008	0,010	1 411	1 671	3 082	1 492	1 723	3 215	1 566	1 895	3 461
Norvège	0,653	0,850	115 208	136 364	251 572	121 799	140 653	262 452	127 829	154 702	282 531
Oman	0,115	0,150	20 289	24 015	44 304	21 450	24 770	46 220	22 512	27 245	49 757
Pakistan	0,123	0,160	21 701	25 686	47 387	22 942	26 494	49 436	24 078	29 140	53 218
Palau	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Panama	0,086	0,112	15 173	17 959	33 132	16 041	18 524	34 565	16 835	20 374	37 209
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,009	0,012	1 588	1 879	3 467	1 679	1 939	3 618	1 762	2 132	3 894
Paraguay	0,023	0,030	4 058	4 803	8 861	4 290	4 954	9 244	4 502	5 449	9 951
Pérou	0,145	0,189	25 582	30 280	55 862	27 046	31 232	58 278	28 385	34 352	62 737
Philippines	0,198	0,258	34 933	41 348	76 281	36 932	42 648	79 580	38 760	46 908	85 668
Pologne	0,831	1,082	146 612	173 536	320 148	155 000	178 993	333 993	162 674	196 871	359 545
Portugal	0,328	0,427	57 869	68 495	126 364	61 179	70 649	131 828	64 208	77 706	141 914
Qatar	0,245	0,319	43 225	51 163	94 388	45 698	52 772	98 470	47 960	58 043	106 003
République de Corée	2,349	3,058	414 430	490 536	904 966	438 142	505 961	944 103	459 834	556 500	1 016 334
République de Moldova	0,006	0,008	1 059	1 253	2 312	1 119	1 292	2 411	1 174	1 421	2 595
Roumanie	0,358	0,466	63 161	74 760	137 921	66 775	77 111	143 886	70 081	84 813	154 894
Fédération de Russie	2,094	2,726	369 440	437 285	806 725	390 579	451 036	841 615	409 916	496 088	906 004
Rwanda	0,003	0,004	529	626	1 155	559	646	1 205	587	711	1 298
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Sainte-Lucie	0,002	0,003	353	418	771	373	431	804	392	474	866
Saint Vincent et les Grenadines	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Samoa	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Saint-Marin	0,002	0,003	353	418	771	373	431	804	392	474	866
Sao Tomé et Principe	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Arabie Saoudite	1,217	1,584	214 713	254 143	468 856	226 998	262 135	489 133	238 237	288 318	526 555
Sénégal	0,007	0,009	1 235	1 462	2 697	1 305	1 508	2 813	1 370	1 658	3 028
Serbie	0,040	0,052	7 057	8 353	15 410	7 461	8 616	16 077	7 830	9 476	17 306
Seychelles	0,002	0,003	353	418	771	373	431	804	392	474	866
Sierra Leone	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Singapour	0,479	0,624	84 509	100 028	184 537	89 344	103 174	192 518	93 768	113 479	207 247
Slovaquie	0,149	0,194	26 288	31 115	57 403	27 792	32 094	59 886	29 168	35 299	64 467
Slovénie	0,077	0,100	13 585	16 080	29 665	14 362	16 586	30 948	15 073	18 242	33 315
Salomon (Îles)	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Somalie	0,002	0,003	353	418	771	373	431	804	392	474	866
Afrique du Sud	0,251	0,327	44 284	52 416	96 700	46 817	54 064	100 881	49 135	59 464	108 599
Soudan du Sud	0,005	0,007	882	1 044	1 926	932	1 077	2 009	979	1 184	2 163
Espagne	1,895	2,467	334 331	395 728	730 059	353 461	408 172	761 633	370 960	448 943	819 903
Sri Lanka	0,038	0,049	6 704	7 935	14 639	7 088	8 185	15 273	7 439	9 002	16 441
Palestine (État de)	0,011	0,014	1 941	2 297	4 238	2 051	2 370	4 421	2 153	2 606	4 759
Soudan	0,008	0,010	1 411	1 671	3 082	1 492	1 723	3 215	1 566	1 895	3 461
Suriname	0,002	0,003	353	418	771	373	431	804	392	474	866
Suède	0,822	1,070	145 024	171 656	316 680	153 322	177 054	330 376	160 913	194 739	355 652
Suisse	1,029	1,340	181 545	214 884	396 429	191 932	221 641	413 573	201 434	243 780	445 214
République arabe syrienne	0,006	0,008	1 059	1 253	2 312	1 119	1 292	2 411	1 174	1 421	2 595
Tadjikistan	0,003	0,004	529	626	1 155	559	646	1 205	587	711	1 298
Thaïlande	0,341	0,444	60 162	71 210	131 372	63 604	73 450	137 054	66 753	80 786	147 539
Macédoine du Nord	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Timor-Leste	0,002	0,003	353	418	771	373	431	804	392	474	866
Togo	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Tonga	0,033	0,043	5 822	6 891	12 713	6 155	7 108	13 263	6 460	7 818	14 278
Trinité et Tobago	0,018	0,023	3 176	3 759	6 935	3 357	3 877	7 234	3 523	4 264	7 787

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Türkiye	0,685	0,892	120 853	143 047	263 900	127 768	147 545	275 313	134 094	162 283	296 377
Turkménistan	0,036	0,047	6 351	7 518	13 869	6 714	7 754	14 468	7 047	8 529	15 576
Tuvalu	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Ouganda	0,010	0,010	1 355	1 604	2 959	1 433	1 654	3 087	1 504	1 820	3 324
Ukraine	0,074	0,096	13 056	15 453	28 509	13 802	15 939	29 741	14 486	17 531	32 017
Émirats arabes unis	0,574	0,747	101 270	119 867	221 137	107 064	123 637	230 701	112 365	135 986	248 351
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3,991	5,196	704 125	833 431	1 537 556	744 412	859 639	1 604 051	781 268	945 504	1 726 772
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	1 355	1 604	2 959	1 433	1 654	3 087	1 504	1 820	3 324
Uruguay	0,079	0,103	13 938	16 497	30 435	14 735	17 016	31 751	15 465	18 716	34 181
Ouzbékistan	0,024	0,031	4 234	5 012	9 246	4 476	5 170	9 646	4 698	5 686	10 384
Vanuatu	0,001	0,001	176	209	385	187	215	402	196	237	433
Venezuela	0,069	0,090	12 174	14 409	26 583	12 870	14 862	27 732	13 507	16 347	29 854
Viet Nam	0,159	0,207	28 052	33 204	61 256	29 657	34 248	63 905	31 125	37 668	68 793
Yémen	0,003	0,004	529	626	1 155	559	646	1 205	587	711	1 298
Zambie	0,006	0,008	1 059	1 253	2 312	1 119	1 292	2 411	1 174	1 421	2 595
Zimbabwe	0,007	0,009	1 235	1 462	2 697	1 305	1 508	2 813	1 370	1 658	3 028
Total	78,013	100	13 551 178	16 039 746	29 590 924	14 326 542	16 544 124	30 870 666	15 035 849	18 196 649	33 232 498

Tableau 2*
Contributions au Fonds général d’affectation spéciale destiné au budget-programme de base pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, 2027-2028

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d’un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Afghanistan	0,005	0,008	216	256	472	229	264	493	240	291	531
Afrique du Sud	0,251	0,385	10 866	12 861	23 727	11 488	13 266	24 754	12 056	14 591	26 647
Albanie	0,010	0,015	433	512	945	458	528	986	480	581	1 061
Algérie	0,087	0,133	3 766	4 458	8 224	3 982	4 598	8 580	4 179	5 057	9 236
Allemagne	5,692	8,728	246 408	291 659	538 067	260 506	300 830	561 336	273 404	330 879	604 283
Angola	0,010	0,010	282	334	616	298	345	643	313	379	692
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,003	87	102	189	92	106	198	96	116	212
Arabie saoudite	1,217	1,866	52 684	62 359	115 043	55 699	64 320	120 019	58 456	70 745	129 201
Arménie	0,007	0,011	303	359	662	320	370	690	336	407	743
Autriche	0,626	0,960	27 100	32 076	59 176	28 650	33 085	61 735	30 069	36 390	66 459
Azerbaïdjan	0,034	0,052	1 472	1 742	3 214	1 556	1 797	3 353	1 633	1 976	3 609
Bahamas	0,015	0,023	649	769	1 418	687	793	1 480	720	872	1 592
Bahreïn	0,050	0,077	2 165	2 562	4 727	2 288	2 643	4 931	2 402	2 907	5 309
Bangladesh	0,010	0,010	282	334	616	298	345	643	313	379	692
Barbade	0,007	0,011	303	359	662	320	370	690	336	407	743
Bélarus	0,043	0,066	1 862	2 203	4 065	1 968	2 272	4 240	2 066	2 500	4 566
Belgique	0,773	1,185	33 463	39 609	73 072	35 378	40 854	76 232	37 130	44 935	82 065
Belize	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Bénin	0,005	0,008	216	256	472	229	264	493	240	291	531
Bhoutan	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Bolivie (État plurinational de)	0,018	0,028	779	922	1 701	824	951	1 775	865	1 046	1 911
Bosnie-Herzégovine	0,014	0,021	606	717	1 323	641	740	1 381	673	814	1 487
Botswana	0,013	0,020	563	666	1 229	595	687	1 282	625	756	1 381

* Le tableau 2 sera intégré dans la décision finale relative au budget de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena, après l’adoption d’un barème unique de contributions.

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Brésil	1,411	2,164	61 083	72 300	133 383	64 577	74 573	139 150	67 775	82 022	149 797
Bulgarie	0,071	0,109	3 074	3 638	6 712	3 249	3 752	7 001	3 410	4 127	7 537
Burkina Faso	0,005	0,008	216	256	472	229	264	493	240	291	531
Burundi	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Cabo Verde	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Cambodge	0,008	0,010	282	334	616	298	345	643	313	379	692
Cameroun	0,014	0,021	606	717	1 323	641	740	1 381	672	814	1 486
Chine	20,004	22,000	621 096	735 155	1 356 251	656 633	758 272	1 414 905	689 143	834 013	1 523 156
Chypre	0,035	0,054	1 515	1 793	3 308	1 602	1 850	3 452	1 681	2 035	3 716
Colombie	0,197	0,302	8 528	10 094	18 622	9 016	10 412	19 428	9 463	11 452	20 915
Comores	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Congo	0,005	0,008	216	256	472	229	264	493	240	291	531
Costa Rica	0,063	0,097	2 727	3 228	5 955	2 883	3 330	6 213	3 026	3 662	6 688
Côte d'Ivoire	0,024	0,037	1 039	1 230	2 269	1 098	1 268	2 366	1 153	1 395	2 548
Croatie	0,088	0,135	3 810	4 509	8 319	4 028	4 651	8 679	4 227	5 116	9 343
Cuba	0,122	0,187	5 281	6 251	11 532	5 584	6 448	12 032	5 860	7 092	12 952
Danemark	0,531	0,814	22 987	27 209	50 196	24 302	28 064	52 366	25 506	30 867	56 373
Djibouti	0,002	0,003	87	102	189	92	106	198	96	116	212
Dominique	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Égypte	0,182	0,279	7 879	9 326	17 205	8 330	9 619	17 949	8 742	10 580	19 322
El Salvador	0,013	0,020	563	666	1 229	595	687	1 282	624	756	1 380
Émirats arabes unis	0,574	0,880	24 849	29 412	54 261	26 270	30 337	56 607	27 571	33 367	60 938
Équateur	0,065	0,100	2 814	3 331	6 145	2 975	3 435	6 410	3 122	3 778	6 900
Érythrée	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Espagne	1,895	2,906	82 035	97 100	179 135	86 729	100 153	186 882	91 023	110 157	201 180
Estonie	0,045	0,069	1 948	2 306	4 254	2 060	2 378	4 438	2 162	2 616	4 778

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Eswatini	0,002	0,003	87	102	189	92	106	198	96	116	212
État de Palestine	0,011	0,017	476	564	1 040	503	581	1 084	528	639	1 167
Éthiopie	0,010	0,010	282	334	616	298	345	643	313	379	692
Fidji	0,003	0,005	130	154	284	137	158	295	144	174	318
Finlande	0,386	0,592	16 710	19 779	36 489	17 666	20 401	38 067	18 541	22 438	40 979
France	3,858	5,916	167 014	197 684	364 698	176 570	203 900	380 470	185 312	224 267	409 579
Gabon	0,011	0,017	476	564	1 040	503	581	1 084	528	639	1 167
Gambie	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Géorgie	0,009	0,014	390	461	851	412	476	888	432	523	955
Ghana	0,025	0,038	1 082	1 281	2 363	1 144	1 321	2 465	1 201	1 453	2 654
Grèce	0,280	0,429	12 121	14 347	26 468	12 815	14 798	27 613	13 449	16 277	29 726
Grenade	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Guatemala	0,046	0,071	1 991	2 357	4 348	2 105	2 431	4 536	2 210	2 674	4 884
Guinée	0,004	0,006	173	205	378	183	211	394	192	233	425
Guinée-Bissau	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Guyana	0,011	0,017	476	564	1 040	503	581	1 084	528	639	1 167
Honduras	0,010	0,015	433	512	945	458	529	987	480	581	1 061
Hongrie	0,223	0,342	9 654	11 427	21 081	10 206	11 786	21 992	10 712	12 963	23 675
Îles Marshall	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Îles Salomon	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Inde	1,106	1,696	47 879	56 672	104 551	50 618	58 454	109 072	53 125	64 292	117 417
Indonésie	0,579	0,888	25 065	29 668	54 733	26 499	30 601	57 100	27 811	33 658	61 469
Iran (République islamique d')	0,386	0,592	16 710	19 779	36 489	17 666	20 401	38 067	18 541	22 438	40 979
Iraq	0,131	0,201	5 671	6 712	12 383	5 995	6 924	12 919	6 292	7 615	13 907
Irlande	0,472	0,724	20 433	24 186	44 619	21 602	24 946	46 548	22 672	27 438	50 110
Italie	2,813	4,313	121 775	144 139	265 914	128 743	148 671	277 414	135 117	163 521	298 638

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Jamaïque	0,007	0,011	303	359	662	320	370	690	336	407	743
Japon	6,930	10,626	300 001	355 094	655 095	317 166	366 260	683 426	332 869	402 844	735 713
Jordanie	0,021	0,032	909	1 076	1 985	961	1 110	2 071	1 009	1 221	2 230
Kazakhstan	0,131	0,201	5 671	6 713	12 384	5 995	6 923	12 918	6 292	7 615	13 907
Kenya	0,037	0,057	1 602	1 896	3 498	1 693	1 955	3 648	1 777	2 151	3 928
Kirghizistan	0,003	0,005	130	154	284	137	158	295	144	174	318
Kiribati	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Koweït	0,222	0,340	9 611	11 375	20 986	10 160	11 733	21 893	10 663	12 905	23 568
Lesotho	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Lettonie	0,050	0,077	2 165	2 562	4 727	2 288	2 643	4 931	2 402	2 907	5 309
Liban	0,022	0,034	952	1 127	2 079	1 007	1 163	2 170	1 057	1 279	2 336
Liberia	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Libye	0,040	0,061	1 732	2 050	3 782	1 831	2 114	3 945	1 921	2 325	4 246
Lituanie	0,081	0,124	3 507	4 151	7 658	3 707	4 281	7 988	3 891	4 709	8 600
Luxembourg	0,073	0,112	3 160	3 741	6 901	3 341	3 858	7 199	3 507	4 244	7 751
Macédoine du Nord	0,008	0,012	346	410	756	366	423	789	384	465	849
Madagascar	0,004	0,006	173	205	378	183	211	394	192	233	425
Malaisie	0,326	0,500	14 113	16 704	30 817	14 920	17 230	32 150	15 659	18 951	34 610
Malawi	0,003	0,005	130	154	284	137	158	295	144	174	318
Maldives	0,004	0,006	173	205	378	183	211	394	192	233	425
Mali	0,005	0,008	216	256	472	229	264	493	240	291	531
Malte	0,020	0,031	866	1 025	1 891	915	1 057	1 972	961	1 163	2 124
Maroc	0,059	0,090	2 554	3 023	5 577	2 700	3 118	5 818	2 834	3 430	6 264
Maurice	0,010	0,015	433	512	945	458	529	987	480	581	1 061
Mauritanie	0,003	0,005	130	154	284	137	158	295	144	174	318
Mexique	1,137	1,743	49 221	58 260	107 481	52 037	60 092	112 129	54 614	66 094	120 708

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Mongolie	0,004	0,006	173	205	378	183	211	394	192	233	425
Monténégro	0,004	0,006	173	205	378	183	211	394	192	233	425
Mozambique	0,002	0,003	87	102	189	92	106	198	96	116	212
Myanmar	0,010	0,010	282	334	616	298	345	643	313	379	692
Namibie	0,007	0,011	303	359	662	320	370	690	336	407	743
Nauru	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Nicaragua	0,004	0,006	173	205	378	183	211	394	192	233	425
Niger	0,004	0,006	173	205	378	183	211	394	192	233	425
Nigeria	0,150	0,230	6 494	7 686	14 180	6 865	7 928	14 793	7 205	8 720	15 925
Nioué	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Norvège	0,653	1,001	28 269	33 460	61 729	29 886	34 512	64 398	31 366	37 959	69 325
Nouvelle-Zélande	0,302	0,463	13 074	15 475	28 549	13 822	15 961	29 783	14 506	17 555	32 061
Oman	0,115	0,176	4 978	5 893	10 871	5 263	6 078	11 341	5 524	6 685	12 209
Ouganda	0,010	0,010	282	334	616	298	345	643	313	379	692
Ouzbékistan	0,024	0,037	1 039	1 230	2 269	1 098	1 268	2 366	1 153	1 395	2 548
Pakistan	0,123	0,189	5 325	6 303	11 628	5 629	6 501	12 130	5 908	7 150	13 058
Palaos	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Panama	0,086	0,132	3 723	4 407	8 130	3 936	4 545	8 481	4 131	4 999	9 130
Papouasie - Nouvelle-Guinée	0,009	0,014	390	461	851	412	476	888	432	523	955
Paraguay	0,023	0,035	996	1 179	2 175	1 053	1 215	2 268	1 105	1 337	2 442
Pays-Bas (Royaume des)	1,298	1,990	56 191	66 510	122 701	59 406	68 601	128 007	62 347	75 453	137 800
Pérou	0,145	0,222	6 277	7 430	13 707	6 636	7 663	14 299	6 965	8 429	15 394
Philippines	0,198	0,304	8 572	10 146	18 718	9 061	10 465	19 526	9 511	11 510	21 021
Pologne	0,831	1,274	35 974	42 581	78 555	38 032	43 919	81 951	39 916	48 306	88 222
Portugal	0,328	0,503	14 199	16 807	31 006	15 012	17 335	32 347	15 755	19 067	34 822
Qatar	0,245	0,376	10 606	12 554	23 160	11 213	12 949	24 162	11 768	14 242	26 010

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
République arabe syrienne	0,006	0,009	260	307	567	275	317	592	288	349	637
République centrafricaine	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
République de Corée	2,349	3,602	101 689	120 363	222 052	107 507	124 148	231 655	112 830	136 548	249 378
République de Moldova	0,006	0,009	260	307	567	275	317	592	288	349	637
République démocratique du Congo	0,010	0,010	282	334	616	298	345	643	313	379	692
République démocratique populaire lao	0,006	0,009	260	307	567	275	317	592	288	349	637
République dominicaine	0,069	0,106	2 987	3 536	6 523	3 158	3 647	6 805	3 314	4 011	7 325
République populaire démocratique de Corée	0,005	0,008	216	256	472	229	264	493	240	291	531
République tchèque	0,344	0,527	14 892	17 627	32 519	15 744	18 181	33 925	16 524	19 997	36 521
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	282	334	616	298	345	643	313	379	692
Roumanie	0,358	0,549	15 498	18 344	33 842	16 385	18 921	35 306	17 196	20 811	38 007
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3,991	6,120	172 771	204 499	377 270	182 657	210 930	393 587	191 700	231 999	423 699
Rwanda	0,003	0,005	130	154	284	137	158	295	144	174	318
Sainte-Lucie	0,002	0,003	87	102	189	92	106	198	96	116	212
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Samoa	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Sénégal	0,007	0,010	282	334	616	298	345	643	313	379	692
Serbie	0,040	0,061	1 732	2 050	3 782	1 831	2 114	3 945	1 921	2 325	4 246
Seychelles	0,002	0,003	87	102	189	92	106	198	96	116	212
Sierra Leone	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Slovaquie	0,149	0,228	6 450	7 635	14 085	6 819	7 875	14 694	7 157	8 662	15 819
Slovénie	0,077	0,118	3 334	3 945	7 279	3 524	4 069	7 593	3 699	4 476	8 175
Somalie	0,002	0,003	87	102	189	92	106	198	96	116	212
Soudan	0,008	0,010	282	334	616	298	345	643	313	379	692

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025– 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)	2027	2028	Total (2027–2028)
Sri Lanka	0,038	0,058	1 645	1 947	3 592	1 739	2 008	3 747	1 825	2 209	4 034
Suède	0,822	1,260	35 585	42 120	77 705	37 620	43 444	81 064	39 483	47 783	87 266
Suisse	1,029	1,578	44 546	52 726	97 272	47 094	54 384	101 478	49 426	59 816	109 242
Suriname	0,002	0,003	87	102	189	92	106	198	96	116	212
Tadjikistan	0,003	0,005	130	154	284	137	158	295	144	174	318
Tchad	0,005	0,008	216	256	472	229	264	493	240	291	531
Thaïlande	0,341	0,523	14 762	17 473	32 235	15 607	18 022	33 629	16 379	19 823	36 202
Togo	0,002	0,003	87	102	189	92	106	198	96	116	212
Tonga	0,001	0,002	43	51	94	46	53	99	48	58	106
Trinité-et-Tobago	0,033	0,051	1 429	1 691	3 120	1 510	1 744	3 254	1 585	1 918	3 503
Tunisie	0,018	0,028	779	922	1 701	824	951	1 775	865	1 046	1 911
Türkiye	0,685	1,050	29 654	35 100	64 754	31 350	36 203	67 553	32 903	39 819	72 722
Turkménistan	0,036	0,055	1 558	1 845	3 403	1 648	1 903	3 551	1 729	2 093	3 822
Ukraine	0,074	0,113	3 203	3 792	6 995	3 387	3 911	7 298	3 555	4 302	7 857
Union européenne	–	2,500	70 579	83 541	154 120	74 617	86 167	160 784	78 312	94 774	173 086
Uruguay	0,079	0,121	3 420	4 048	7 468	3 616	4 175	7 791	3 795	4 592	8 387
Venezuela (République bolivarienne du)	0,069	0,106	2 987	3 536	6 523	3 158	3 647	6 805	3 314	4 011	7 325
Viet Nam	0,159	0,244	6 883	8 147	15 030	7 277	8 403	15 680	7 637	9 243	16 880
Yémen	0,003	0,005	130	154	284	137	158	295	144	174	318
Zambie	0,006	0,009	260	307	567	275	317	592	288	349	637
Zimbabwe	0,007	0,011	303	359	662	320	370	690	336	407	743
Total	69,269	100,013	2 823 162	3 341 614	6 164 776	2 984 696	3 446 692	6 431 388	3 132 468	3 790 968	6 923 436

Tableau 3*
Tableau des contributions au Fonds général d’affectation spéciale destiné au budget-programme de base pour le Protocole de Nagoya sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, 2027-2028

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025- 2027	Barème assorti d’un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)
Afghanistan	0,005	0,009	213	252	465	225	259	484	236	286	522
Afrique du Sud	0,251	0,436	10 676	12 637	23 313	11 287	13 034	24 321	11 846	14 336	26 182
Albanie	0,010	0,017	425	503	928	450	519	969	472	571	1 043
Allemagne	5,692	9,895	242 107	286 568	528 675	255 960	295 579	551 539	268 632	325 103	593 735
Angola	0,010	0,010	245	290	535	259	299	558	271	329	600
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,003	85	101	186	90	104	194	94	114	208
Arabie saoudite	1,217	2,116	51 765	61 271	113 036	54 726	63 197	117 923	57 436	69 510	126 946
Argentine	0,490	0,852	20 842	24 669	45 511	22 034	25 445	47 479	23 125	27 987	51 112
Autriche	0,626	1,088	26 627	31 516	58 143	28 150	32 507	60 657	29 544	35 755	65 299
Bahamas	0,015	0,026	638	755	1 393	674	779	1 453	708	857	1 565
Bahreïn	0,050	0,087	2 127	2 517	4 644	2 248	2 596	4 844	2 360	2 856	5 216
Bangladesh	0,010	0,010	245	290	535	259	299	558	271	329	600
Bélarus	0,043	0,075	1 829	2 165	3 994	1 934	2 233	4 167	2 030	2 456	4 486
Belgique	0,773	1,344	32 879	38 917	71 796	34 760	40 141	74 901	36 482	44 151	80 633
Bénin	0,005	0,009	213	252	465	225	259	484	236	286	522
Bhoutan	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Bolivie (État plurinational de)	0,018	0,031	766	906	1 672	809	935	1 744	850	1 028	1 878
Botswana	0,013	0,023	553	654	1 207	585	675	1 260	614	743	1 357
Brésil	1,411	2,453	60 016	71 038	131 054	63 450	73 272	136 722	66 592	80 591	147 183
Bulgarie	0,071	0,123	3 020	3 575	6 595	3 193	3 687	6 880	3 351	4 055	7 406
Burkina Faso	0,005	0,009	213	252	465	225	259	484	236	286	522

* Le tableau 3 sera intégré à la décision finale relative au budget de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, une fois qu’un barème unique des quotes-parts aura été adopté.

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025- 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)
Burundi	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Cambodge	0,008	0,010	245	290	535	259	299	558	271	329	600
Cameroun	0,014	0,024	595	705	1 300	629	727	1 356	661	800	1 461
Chine	20,004	22,000	538 283	637 134	1 175 417	569 082	657 169	1 226 251	597 257	722 811	1 320 068
Comores	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Congo	0,005	0,009	213	252	465	225	259	484	236	286	522
Costa Rica	0,063	0,110	2 680	3 172	5 852	2 833	3 271	6 104	2 973	3 598	6 571
Côte d’Ivoire	0,024	0,042	1 021	1 208	2 229	1 079	1 246	2 325	1 133	1 371	2 504
Croatie	0,088	0,153	3 743	4 430	8 173	3 957	4 570	8 527	4 153	5 026	9 179
Cuba	0,122	0,212	5 189	6 142	11 331	5 486	6 335	11 821	5 758	6 968	12 726
Danemark	0,531	0,923	22 586	26 734	49 320	23 878	27 574	51 452	25 060	30 329	55 389
Djibouti	0,002	0,003	85	101	186	90	104	194	94	114	208
Égypte	0,182	0,316	7 741	9 163	16 904	8 184	9 451	17 635	8 590	10 395	18 985
Émirats arabes unis	0,574	0,998	24 415	28 899	53 314	25 812	29 807	55 619	27 090	32 784	59 874
Équateur	0,065	0,113	2 765	3 273	6 038	2 923	3 375	6 298	3 068	3 713	6 781
Érythrée	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Espagne	1,895	3,294	80 603	95 405	176 008	85 215	98 405	183 620	89 434	108 235	197 669
Estonie	0,045	0,078	1 914	2 266	4 180	2 023	2 337	4 360	2 124	2 570	4 694
Eswatini	0,002	0,003	85	101	186	90	104	194	94	114	208
Éthiopie	0,010	0,010	245	290	535	259	299	558	271	329	600
Fidji	0,003	0,005	128	151	279	135	156	291	142	171	313
Finlande	0,386	0,671	16 418	19 434	35 852	17 358	20 045	37 403	18 217	22 047	40 264
France	3,858	6,707	164 098	194 234	358 332	173 488	200 341	373 829	182 077	220 353	402 430
Gabon	0,011	0,019	468	554	1 022	495	571	1 066	519	628	1 147
Gambie	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025- 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)
Ghana	0,025	0,043	1 063	1 259	2 322	1 124	1 298	2 422	1 180	1 428	2 608
Grèce	0,280	0,487	11 910	14 097	26 007	12 591	14 540	27 131	13 215	15 992	29 207
Guatemala	0,046	0,080	1 957	2 316	4 273	2 068	2 389	4 457	2 171	2 627	4 798
Guinée	0,004	0,007	170	201	371	180	208	388	189	228	417
Guinée-Bissau	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Guinée équatoriale	0,008	0,014	340	403	743	360	415	775	378	457	835
Guyana	0,011	0,019	468	554	1 022	495	571	1 066	519	628	1 147
Honduras	0,010	0,017	425	503	928	450	519	969	472	571	1 043
Hongrie	0,223	0,388	9 485	11 227	20 712	10 028	11 580	21 608	10 525	12 737	23 262
Îles Marshall	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Îles Salomon	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Inde	1,106	1,923	47 043	55 682	102 725	49 735	57 433	107 168	52 198	63 170	115 368
Indonésie	0,579	1,007	24 628	29 150	53 778	26 036	30 067	56 103	27 326	33 070	60 396
Irlande	0,472	0,821	20 076	23 763	43 839	21 225	24 510	45 735	22 276	26 959	49 235
Japon	6,930	12,047	294 765	348 896	643 661	311 630	359 867	671 497	327 059	395 813	722 872
Jordanie	0,021	0,037	893	1 057	1 950	944	1 090	2 034	991	1 199	2 190
Kazakhstan	0,131	0,228	5 572	6 595	12 167	5 891	6 803	12 694	6 183	7 482	13 665
Kenya	0,037	0,064	1 574	1 863	3 437	1 664	1 921	3 585	1 746	2 113	3 859
Kirghizistan	0,003	0,005	128	151	279	135	156	291	142	171	313
Kiribati	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Koweït	0,222	0,386	9 443	11 177	20 620	9 983	11 528	21 511	10 477	12 680	23 157
Lesotho	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Liban	0,022	0,038	936	1 108	2 044	989	1 142	2 131	1 038	1 257	2 295
Libéria	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Luxembourg	0,073	0,127	3 105	3 675	6 780	3 283	3 791	7 074	3 445	4 170	7 615

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025- 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)
Madagascar	0,004	0,007	170	201	371	180	208	388	189	228	417
Malaisie	0,326	0,567	13 866	16 413	30 279	14 659	16 929	31 588	15 386	18 620	34 006
Malawi	0,003	0,005	128	151	279	135	156	291	142	171	313
Maldives	0,004	0,007	170	201	371	180	208	388	189	228	417
Mali	0,005	0,009	213	252	465	225	260	485	236	286	522
Malte	0,020	0,035	851	1 007	1 858	899	1 038	1 937	944	1 142	2 086
Maroc	0,059	0,103	2 510	2 970	5 480	2 653	3 064	5 717	2 784	3 370	6 154
Maurice	0,010	0,017	425	503	928	450	519	969	472	571	1 043
Mauritanie	0,003	0,005	128	151	279	135	156	291	142	171	313
Mexique	1,137	1,977	48 362	57 243	105 605	51 129	59 043	110 172	53 661	64 941	118 602
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Mongolie	0,004	0,007	170	201	371	180	208	388	189	228	417
Monténégro	0,004	0,007	170	201	371	180	208	388	189	228	417
Mozambique	0,002	0,003	85	101	186	90	104	194	94	114	208
Myanmar	0,010	0,010	245	290	535	259	299	558	271	329	600
Namibie	0,007	0,012	298	352	650	315	364	679	330	400	730
Népal	0,010	0,010	245	290	535	259	299	558	271	329	600
Nicaragua	0,004	0,007	170	201	371	180	208	388	189	228	417
Niger	0,004	0,007	170	201	371	180	208	388	189	228	417
Nigéria	0,150	0,261	6 380	7 552	13 932	6 745	7 789	14 534	7 079	8 567	15 646
Norvège	0,653	1,135	27 775	32 876	60 651	29 364	33 909	63 273	30 818	37 297	68 115
Oman	0,115	0,200	4 892	5 790	10 682	5 171	5 972	11 143	5 428	6 568	11 996
Ouganda	0,010	0,010	245	290	535	259	299	558	271	329	600
Pakistan	0,123	0,214	5 232	6 193	11 425	5 531	6 387	11 918	5 805	7 025	12 830
Palau	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025- 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)
Panama	0,086	0,150	3 658	4 330	7 988	3 867	4 466	8 333	4 059	4 912	8 971
Pays-Bas (Royaume des)	1,298	2,256	55 210	65 349	120 559	58 369	67 404	125 773	61 259	74 136	135 395
Pérou	0,145	0,252	6 168	7 300	13 468	6 520	7 530	14 050	6 843	8 282	15 125
Philippines	0,198	0,344	8 422	9 969	18 391	8 904	10 282	19 186	9 345	11 309	20 654
Portugal	0,328	0,570	13 951	16 513	30 464	14 749	17 033	31 782	15 480	18 734	34 214
Qatar	0,245	0,426	10 421	12 335	22 756	11 017	12 722	23 739	11 563	13 993	25 556
République arabe syrienne	0,006	0,010	255	302	557	270	312	582	283	343	626
République centrafricaine	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
République de Corée	2,349	4,084	99 914	118 262	218 176	105 630	121 981	227 611	110 861	134 165	245 026
République de Moldova	0,006	0,010	255	302	557	270	312	582	283	343	626
République démocratique du Congo	0,010	0,010	245	290	535	259	299	558	271	329	600
République démocratique populaire lao	0,006	0,010	255	302	557	270	312	582	283	343	626
République dominicaine	0,069	0,120	2 935	3 474	6 409	3 103	3 583	6 686	3 257	3 941	7 198
République populaire démocratique de Corée	0,005	0,009	213	252	465	225	259	484	236	286	522
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	245	290	535	259	299	558	271	329	600
Roumanie	0,358	0,622	15 228	18 024	33 252	16 099	18 591	34 690	16 896	20 447	37 343
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3,991	6,938	169 756	200 930	370 686	179 468	207 248	386 716	188 354	227 949	416 303
Rwanda	0,003	0,005	128	151	279	135	156	291	142	171	313
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Sainte-Lucie	0,002	0,003	85	101	186	90	104	194	94	114	208
Samoa	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Sénégal	0,007	0,010	245	290	535	259	299	558	271	329	600
Serbie	0,040	0,070	1 701	2 014	3 715	1 799	2 077	3 876	1 888	2 285	4 173

Partie	Barème des quotes-parts (pourcentage)		Contributions (dollars des États-Unis)								
	2025- 2027	Barème assorti d'un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %	Croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)	2027	2028	Total (2027-2028)
Seychelles	0,002	0,003	85	101	186	90	104	194	94	114	208
Sierra Leone	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Slovaquie	0,149	0,259	6 338	7 502	13 840	6 700	7 737	14 437	7 032	8 510	15 542
Soudan	0,008	0,010	245	290	535	259	299	558	271	329	600
Suède	0,822	1,429	34 964	41 384	76 348	36 964	42 686	79 650	38 794	46 949	85 743
Suisse	1,029	1,789	43 768	51 806	95 574	46 272	53 435	99 707	48 564	58 772	107 336
Tadjikistan	0,003	0,005	128	151	279	135	156	291	142	171	313
Tchad	0,005	0,009	213	252	465	225	259	484	236	286	522
Tchéquie	0,344	0,598	14 632	17 319	31 951	15 469	17 863	33 332	16 235	19 648	35 883
Togo	0,002	0,003	85	101	186	90	104	194	94	114	208
Tonga	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Tunisie	0,018	0,031	766	906	1 672	809	935	1 744	850	1 028	1 878
Turkménistan	0,036	0,063	1 531	1 812	3 343	1 619	1 869	3 488	1 699	2 056	3 755
Tuvalu	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Ukraine	0,074	0,129	3 148	3 726	6 874	3 328	3 843	7 171	3 492	4 227	7 719
Union européenne	—	2,500	61 169	72 402	133 571	64 668	74 678	139 346	67 870	82 138	150 008
Uruguay	0,079	0,137	3 360	3 977	7 337	3 552	4 102	7 654	3 728	4 512	8 240
Vanuatu	0,001	0,002	42	50	92	45	52	97	47	57	104
Venezuela (République bolivarienne du)	0,069	0,120	2 935	3 474	6 409	3 103	3 583	6 686	3 256	3 941	7 197
Viet Nam	0,159	0,276	6 763	8 005	14 768	7 150	8 257	15 407	7 504	9 081	16 585
Zambie	0,006	0,010	255	302	557	270	312	582	283	343	626
Zimbabwe	0,007	0,012	298	352	650	315	364	679	330	400	730
Total	63,474	100,003	2 446 740	2 896 065	5 342 805	2 586 737	2 987 133	5 573 870	2 714 806	3 285 506	6 000 312

Annexe

Structure organisationnelle du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

